

SAINT-FELIX-de-PALLIERES



Pièce 1 : Rapport de présentation *Tome 1 : Diagnostic territorial*

PLU prescrit par DCM du 27/01/2021

PLU arrêté par DCM du

PLU approuvé par DCM du

Maîtrise d'œuvre

Terre d'Urba, urbanistes, mandataire

Agence MTDA, bureau d'études environnement

Cyril Gins, Paysagiste

SARL Raphaneau Fonseca, architectes

Document de travail

27 janvier 2022





Sommaire

1. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE REGLEMENTAIRE.....	6
1.1. Articles L101-1 et L101-2 du Code de l'Urbanisme.....	6
1.2. Loi Montagne	6
2. LES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS ET PROGRAMMES AVEC LESQUELS LE PLU DOIT ETRE COMPATIBLE.....	7
2.1. Le SCOT du Piémont Cévenol	7
2.2. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	8
2.3. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée.....	10
2.4. SAGE des Gardons	10
2.5. Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Rhône Méditerranée .	11
2.6. Charte du Parc National des Cévennes	11
3. LES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES A PRENDRE EN COMPTE...12	
3.1. Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	12
3.2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	12
3.3. Schéma Régional des Carrières (SRC) de la Région Occitanie	13
4. LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES DE REFERENCE.....14	
4.1. Plan départemental de Protection des forêts contre l'incendie du Gard (PDPFCI).....	14
4.2. Gard 2030	14
1. UNE COMMUNE DU PIEMONT CEVENOL.....16	
2. DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES.....18	
2.1. Une croissance démographique continue.....	18
2.2. Une population vieillissante	20
2.3. Une diminution de la taille des ménages.....	20
2.4. La population active	22
3. CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS.....25	
3.1. Une prédominance de l'habitat individuel	25
3.2. Un territoire sous influence touristique	25
3.3. Des résidences principales principalement occupées par leurs propriétaires	27
3.4. Une majorité de résidences principales de grande taille	28
3.5. Un parc de logements relativement récent	28
3.6. Des prix de l'immobilier en augmentation	29
3.7. Le parc de logement social	29
3.8. Le rythme de la construction	29
4. EQUIPEMENTS ET ECONOMIE LOCALE.....31	
4.1. L'offre en équipements et services	31
4.2. Une activité culturelle et associative riche	32
4.3. L'économie locale	32
5. LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....42	
5.1. L'accessibilité à l'échelle supracommunale	42
5.2. Le réseau routier communal.....	43
5.3. Les modes doux	44
5.4. L'offre en transports collectifs	44
5.5. Plan Global de Déplacement.....	45



6. LA STRUCTURATION TERRITORIALE : ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX.....	46
6.1. Un paysage collinaire du rebord Sud-Est du massif des Cévennes.....	46
6.2. Un paysage façonné par les failles des Cévennes	48
6.3. Une organisation bâtie en cohérence avec le socle géographique	49
6.4. Une commune constituée de nombreux hameaux et mas isolés.....	52
6.5. Le patrimoine agricole:	66
6.6. L'architecture « savante ».....	68
6.7. Le patrimoine minier : un patrimoine effacé.....	73
7. L'ANALYSE DES ENVELOPPES URBAINES.....	75
7.1. La consommation foncière liée au développement urbain	75
7.2. Délimitation des « parties actuellement urbanisées » et prise en compte de la loi Montagne.....	76



Partie 1 : Cadre réglementaire et documents supracommunaux





1. Quelques éléments de cadrage réglementaire

1.1. Articles L101-1 et L101-2 du Code de l'Urbanisme

Le PLU de Saint-Félix-de-Pallières devra respecter les principes énoncés dans les articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'Urbanisme.

Article L101-1 du Code de l'urbanisme

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.

Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie ».

Article L101-2 du Code de l'urbanisme

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

1.2. Loi Montagne

La commune est soumise à la loi Montagne qui fait notamment référence à la notion « d'urbanisation en continuité » en précisant que l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.

2. Les documents d'urbanisme, plans et programmes avec lesquels le PLU doit être compatible

2.1. Le SCOT du Piémont Cévenol

La commune de Saint-Félix-de-Pallières se situe à l'extrémité Nord de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, en limite de l'agglomération d'Alès.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en cours d'élaboration à l'échelle de cette intercommunalité.

Créée depuis le 1er janvier 2013, la Communauté de communes du Piémont Cévenol regroupe 34 communes, pour une population totale de 22 267 habitants (INSEE 2020). La commune de Saint-Félix-de-Pallières fait partie des « petites » communes de l'intercommunalité en nombre d'habitants mais elle fait également partie des communes qui connaissent une dynamique démographique positive supérieure à 0,7% sur la période 2013-2018 (cf. carte ci-après), cela est en grande partie dû à sa proximité d'Anduze, et l'influence du bassin de vie d'Alès.

Les principales communes sont : - Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve, Quissac et Lédignan.

En zone exclusivement rurale, à l'Ouest du département du Gard, la Communauté de communes du Piémont Cévenol emprunte son nom à sa localisation allant du pied des premières vallées cévenoles méridionales aux plaines viticoles du nord sommiérois, voire du sud alésien.

C'est un territoire rural couvrant un espace de plus de 43 000 hectares, occupé très largement par des espaces naturels et agricoles, marqués par la présence de la vigne, et maillé de bourgs et hameaux. Le territoire présente une diversité de paysages, des contreforts des Cévennes, aux vignes des plaines du Vidourle et du Gardon.

Au carrefour de plusieurs pôles urbains importants : Nîmes - Alès – Le Vigan – Montpellier, ce territoire classé en zone de revitalisation rurale, attire de plus

en plus de résidents permanents pour la qualité de son cadre de vie, à en moyenne 1h de la mer et 1h de la montagne.

Le territoire de la CC piémont Cévenol est un territoire rural d'arrière-pays, marqué par son histoire, tant sur le plan patrimonial que sur le plan géographique, avec des paysages d'agriculture et de viticulture, aux villages typés, nichés au creux de plaines vallonnées, ou accrochés aux reliefs des contreforts pré-montagneux.



Le Piémont Cévenol et le Gard
Les 34 communes du territoire

Source : <https://piemont-cevenol.fr/un-territoire>



2.2. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire. Ainsi, le SRADDET fixe les priorités régionales en termes d'équilibre territorial et de désenclavement des territoires ruraux, d'implantation d'infrastructures, d'habitat, de transports et d'intermodalité, d'énergie, de biodiversité ou encore de lutte contre le changement climatique.

Ce projet d'avenir s'articule autour de 2 caps stratégiques pour le devenir du territoire :

- Un rééquilibrage régional pour renforcer l'égalité des territoires : Dans un contexte de forte attractivité démographique, le rééquilibrage suppose d'une part de limiter la surconcentration dans les métropoles en engageant le desserrement des cœurs métropolitains et d'autre part de valoriser le potentiel de développement de tous les territoires, le tout en portant une attention particulière à la sobriété foncière (privilégier l'accueil dans les territoires d'équilibre et les centres-bourgs). Ce rééquilibrage doit être opéré en termes d'accueil et d'habitat mais aussi en termes de services publics et d'activités.
- Un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique : L'ambition de rééquilibrage ne sera pérenne que si la Région et les territoires parviennent dans le même temps à répondre à l'urgence climatique, en favorisant un nouveau modèle de développement, plus résilient. C'est pourquoi le SRADDET porte des orientations fortes en termes de sobriété foncière, de qualité urbaine, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques.

Le projet de SRADDET de la Région Occitanie a été arrêté en Assemblée plénière du 19 décembre 2019 et est en cours de finalisation.

Le SRADDET est composé :

- D'un rapport ;
- D'un fascicule de règles générales ;
- Des annexes

Le PLU doit être compatible avec les règles générales du fascicule et prendre en compte les objectifs du SRADDET (cf. partie 3 sur la prise en compte).

2.2.1. Le schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

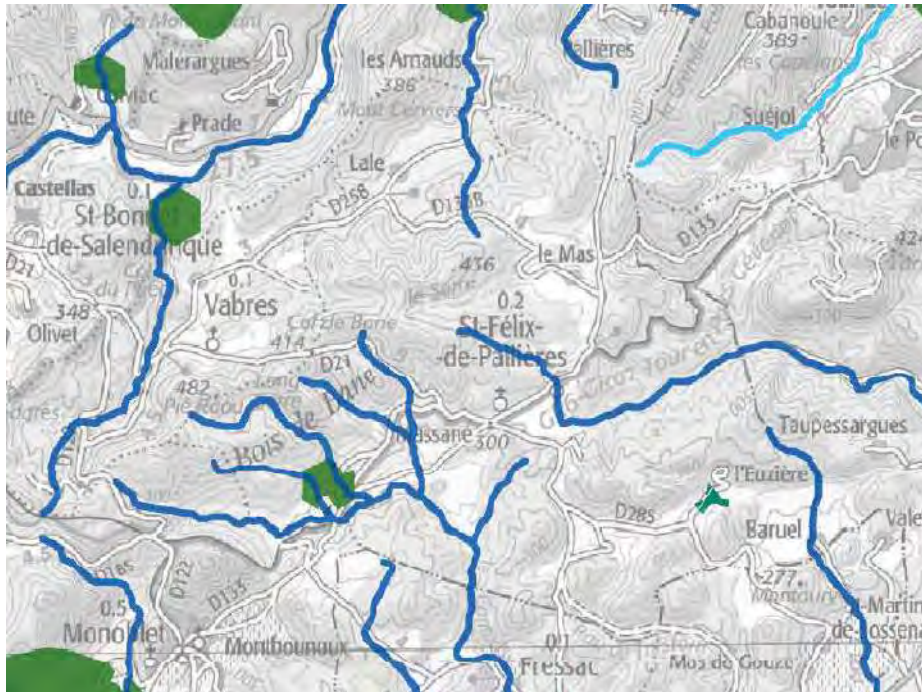
Prévu par l'article L-371-3 du Code de l'Environnement pour déterminer les enjeux régionaux de préservation ou de restauration des continuités écologiques, le SRCE doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat, en association avec un comité régional de la trame verte et bleue. Le SRCE est intégré au SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la région Occitanie.

Compatible avec les orientations nationales (article L. 371-2) ainsi qu'avec les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (l'article L. 212-1), le SRCE doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ces documents devront alors identifier de manière cartographique les trames vertes et bleues présentes et indiquer les orientations et prescriptions visant à préserver ou remettre en état ces continuités écologiques.

Le SRCE a vocation à proposer une cartographie des continuités écologiques à l'échelle régionale et des mesures pour assurer la préservation et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques.

Le SRCE identifie sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières les éléments suivants :

- Deux réservoirs de biodiversité au niveau de la zone humide de l'Euzière et du lieu-dit la Tuilerie au sud-ouest de la commune ;
- Les cours d'eau en tant que réservoirs de biodiversité ;
- Aucun corridor écologique n'est identifié.



SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



Espaces de mobilité



Extrait du SRCE sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières

2.2.2. Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration dans chaque région d'un Schéma Régional Climat Air Energie. Elaboré conjointement par l'Etat et la Région, sa vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, qualité de l'air et adaptation au changement climatique.

Le Schéma Régional Eolien qui lui est annexé définit en outre les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

Le SRCAE a vocation à être remplacé par le SRADDET en cours d'élaboration par la Région.

2.2.3. Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchets (PRPGD)

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixe les moyens de réduction des déchets, de recyclage matière et organique et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2025 et 2031, conformément à l'article R. 541-16 du Code de l'Environnement. Il définit également des indicateurs de suivi annuels. Il est intégré au SRADDET.

Le PRPGD est un document de planification stratégique qui coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, éco-organismes, habitants...).



2.3. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Il est établi en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement. Le SDAGE correspond au plan de gestion des eaux par bassin hydrographique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000.

Le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée est entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE. Le SDAGE 2022-2027 est en cours d'élaboration.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 fixe 9 orientations fondamentales :

- OF0 - S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 - Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF2 - Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF3 - Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF4 - Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF5 - Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF6 - Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF7 - Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

- OF8 - Augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.4. SAGE des Gardons

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : le bassin versant.

L'objectif principal du SAGE est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Pour cela, il définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux locaux.

Cet instrument juridique et opérationnel vise également à satisfaire l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre Européenne (DCE) du 23 octobre 2000.

Selon l'article L 212-5-1 du code de l'environnement, le SAGE est composé des documents suivants :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui fixe les objectifs à atteindre, définit les priorités à retenir et les conditions de réalisation des objectifs de gestion durable de la ressource en eau ;
- le Règlement, qui définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD, avec l'appui de documents cartographiques, il est opposable à l'administration et aux tiers ;
- un atlas cartographique qui contient les cartes associées aux dispositions du PAGD ;
- une évaluation environnementale qui a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les incidences probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement. Cet outil d'aide à l'élaboration du SAGE n'a pas de portée juridique.

Le SAGE des Gardons s'articule autour de 5 orientations qui se déclinent en 177 dispositions :

- Orientation A : Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux (42 dispositions),



- Orientation B : Poursuivre l'amélioration de la gestion du risque inondation (29 dispositions),
- Orientation C : Améliorer la qualité des eaux (63 dispositions),
- Orientation D : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques (28 dispositions),
- Orientation E : Faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE en assurant une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire (15 dispositions).

2.5. Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Rhône Méditerranée

Le Plan de Gestion du Risque Inondation définit les objectifs de la politique de gestion des inondations à l'échelle du bassin et les décline sous forme de dispositions visant à atteindre ces objectifs. Il présente également des objectifs ainsi que des dispositions spécifiques pour chaque Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) du district.

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation Rhône Méditerranée a été arrêté en décembre 2015 et établit, sur 2016-2021, des mesures visant à la réduction du risque inondation. Le PGRI 2022-2027 est en cours d'élaboration.

Il s'agit de l'outil de mise en œuvre de la directive inondation, qui vise à :

- encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ;
- définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations des 31 territoires à Risques Importants d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

5 objectifs ont été structurés par thème :

- le respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation ;
- la gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- l'amélioration de la résilience des territoires exposés à une inondation au travers d'une bonne organisation de la prévision des

phénomènes, de l'alerte, de la gestion de crise mais également de la sensibilisation de la population ;

- l'organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques d'inondation ;
- le développement et le partage de la connaissance.

2.6. Charte du Parc National des Cévennes

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes est le fruit de la longue volonté d'hommes et de femmes désireux de préserver la beauté et les richesses des paysages cévenols, caussenards et du mont Lozère, ainsi que les modes de vie, les valeurs, l'histoire et la culture de leurs habitants.

La charte a pour objet de renouveler ce pacte, nécessairement évolutif, qui engage les divers acteurs du Parc national, depuis les populations locales, jusqu'aux représentants de l'Etat.

En 2018, la commune de Saint-Félix-de-Pallières a demandé son intégration dans l'aire d'adhésion du parc National des Cévennes, la commune devra donc être compatible avec sa charte.

La charte du parc national s'articule en 8 axes :

- Axe 1 : Faire vivre notre culture
- Axe 2 : Protéger la nature, le patrimoine et les paysages
- Axe 3 : Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques
- Axe 4 : Vivre et habiter
- Axe 5 : Favoriser l'agriculture
- Axe 6 : Valoriser la forêt
- Axe 7 : Dynamiser le tourisme
- Axe 8 : Soutenir une chasse gestionnaire



3. Les documents, plans et programmes à prendre en compte

3.1. Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET Occitanie est présenté dans la partie précédente sur la compatibilité.

Les 3 défis du SRADDET sont déclinés en 3 objectifs généraux et 27 objectifs thématiques :

- Le défi de l'attractivité pour accueillir bien et durablement
 - o Objectif 1 : Favoriser le développement et la promotion sociale
 - o Objectif 2 : Concilier développement et excellence environnementale
 - o Objectif 3 : Devenir une région à énergie positive
- Le défi des coopérations pour renforcer les solidarités territoriales
 - o Objectif 1 : Construire une région équilibrée pour ses territoires
 - o Objectif 2 : Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales
 - o Objectif 3 : Partager et gérer ensemble les biens communs
- Le défi du rayonnement pour un développement vertueux de tous les territoires
 - o Objectif 1 : Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires
 - o Objectif 2 : Faire de l'espace méditerranéen un modèle de développement vertueux
 - o Objectif 3 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique

Le PLU doit prendre en compte ces objectifs.

3.2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont pour obligation de mettre en œuvre un Plan Climat-Air-Energie Territorial (Article 188 de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015). La Communauté de communes du Piémont Cévenol a réalisé son PCAET en 2018 pour la période 2018-2023.

Le PCAET est composé de :

- Un diagnostic
- Une stratégie d'actions
- Un programme d'actions
- Un dispositif de suivi et d'évaluation



n° action	Orientations opérationnelles
La sobriété énergétique du patrimoine bâti	
1.1	Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations
1.2	Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine
1.3	Accompagner les acteurs socioéconomiques sur leur bâti et leur outil de production
1.4	Animer une dynamique de réseau pour identifier et prévenir la précarité énergétique du territoire
La mobilité durable	
2.1	Elaborer et animer un Plan Global de Déplacement
2.2	Déployer la mobilité partagée sur le territoire
2.3	Proposer des alternatives aux déplacements motorisés (en s'appuyant sur les infrastructures existantes) - Eviter certains déplacements
2.4	Faciliter le passage vers des véhicules moins émetteurs
La production d'énergie renouvelable locale	
3.1	Montrer l'exemplarité de la communauté de communes
3.2	Valoriser voire essaimer les projets participatifs et citoyens
3.3	Accompagner les communes membres dans leur projet de développement EnR
3.4	Favoriser une émergence de la demande en bois énergie pour permettre une structuration de l'offre locale
L'exemplarité de l'administration	
4.1	Valoriser les actions en cours
4.2	Améliorer la transversalité des services
Animation de la dynamique de territoire	
5.1	Animer un réseau et sensibiliser le grand public
5.2	Valoriser des initiatives existantes sur le territoire
Zéro déchet, zéro gaspillage	
6.1	Structurer un Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés
6.2	Mettre en place la tarification incitative
6.3	Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire
L'adaptation au changement climatique	
7.1	Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
7.2	Améliorer la prise en compte des risques inondation et feu de forêt
7.3	Valoriser et préserver la biodiversité sur le territoire
7.4	Accompagner les activités économiques à anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement

Plan d'actions du PCAET de la CC Pi »mont Cévenol

3.3. Schéma Régional des Carrières (SRC) de la Région Occitanie

La loi ALUR réforme les Schémas des Carrières en modifiant l'article L.515-3 du code de l'environnement. Le décret n°2015-1676 du 15 décembre 2015 en précise les contours. Les dispositions du nouvel article visent à pouvoir mettre en œuvre une partie de la « stratégie nationale de gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières » (mars 2012).

Elle propose en particulier :

- une évolution des outils de programmation, notamment par rapport à leur échelle de mise en œuvre, à savoir la régionalisation des Schémas des Carrières via la mise en œuvre d'un Schéma Régional des Carrières,
- une plus large reconnaissance des ressources marines et issues de recyclages,
- et une modification de la portée juridique de ces schémas sur les documents d'urbanisme, en particulier les ScoT intégrateurs, et à défaut de ScoT sur les PLU(i) ; le niveau d'opposabilité étant la prise en compte.

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) vise à définir les conditions générales d'implantation des carrières, les orientations relatives à la logistique nécessaire, à la gestion durable des différents types de matériaux ainsi que les mesures indispensables à sa compatibilité avec les autres plans/programmes et celles permettant d'éviter, réduire ou compenser ses impacts.

Le SRC Occitanie vise à remplacer les 13 schémas départementaux des carrières existants en région.

Ses travaux d'élaboration ont débuté en 2018 et ont traité, en première phase, des thèmes suivants : enjeux environnementaux, ressources primaires, ressources secondaires, besoin et usage, logistique.



4. Les autres documents, plans et programmes de référence

4.1. Plan départemental de Protection des forêts contre l'incendie du Gard (PDPFCI)

Avec 248 000 hectares de couverture boisée - soit 42 % de son territoire - le Gard fait partie des trente-deux départements identifiés dans le code forestier comme devant faire l'objet d'un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies - PDPFCI - qui définit la politique de prévention en la matière à mettre en œuvre au niveau départemental.

Le PDPFCI 2012-2018 a été approuvé par le préfet du Gard par arrêté du 5 juillet 2013 et prorogé pour la période de 2012-2021 par arrêté préfectoral du 24 octobre 2018.

Le PDPFCI a pour objectifs :

- la diminution du nombre de départs de feux de forêts et la réduction des surfaces brûlées
- la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences

4.2. Gard 2030

Le Conseil Départemental est également un des acteurs majeurs de l'aménagement et des territoires gardois, en particulier par ses politiques publiques (voirie, transports interurbains, foncier agricole, solidarités, collèges etc.).

Il a ainsi élaboré le Schéma d'aménagement durable Gard 2030, définissant un projet sous forme d'orientations spatiales à l'échelle du Gard, et portant une vision prospective des enjeux du département à horizon 2030. Gard 2030 a donc vocation à constituer un cadre d'actions et de références pour les interventions du Département. Il y est notamment défendu, la volonté de faire du Gard un territoire exemplaire en matière d'utilisation de l'espace, maintenant sa dynamique d'accueil tout en développant des pratiques durables. Il s'agit ainsi d'éviter les impacts d'un développement au fil de l'eau, accentuant les effets négatifs sur le réchauffement climatique, la

mixité sociale, la préservation de la biodiversité etc.), et ayant pour conséquence un étalement urbain et une consommation d'espace trop importante.

Le Conseil Départemental du Gard a aussi traduit sous la forme d'Orientations départementales d'Aménagement et d'Urbanisme, les points à prendre en compte afin d'assurer un développement territorial cohérent.



Partie 2 : Diagnostic territorial

1. Une commune du Piémont Cévenol

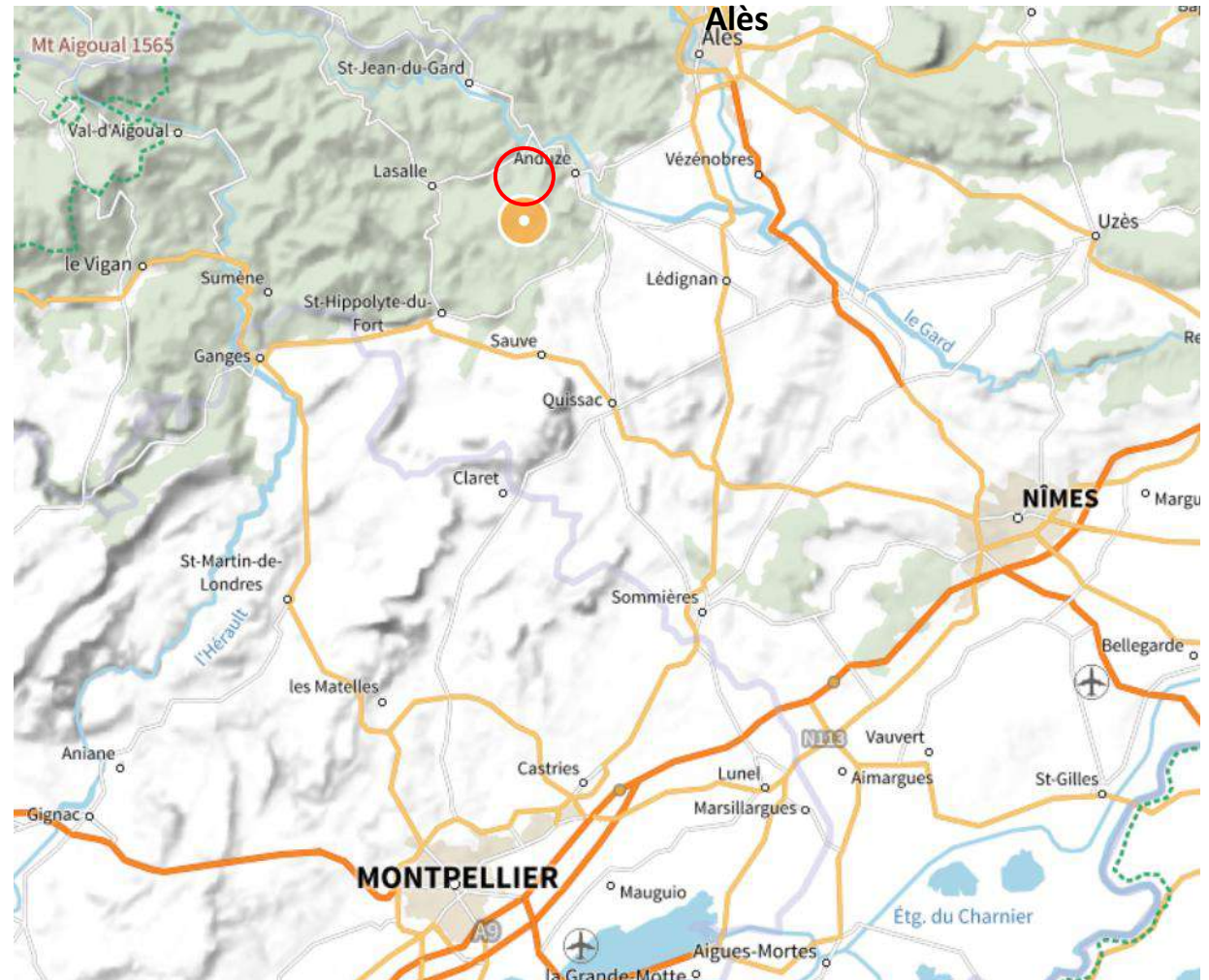
Saint-Félix-de-Pallières est une commune du Gard, située en lisière Sud des Cévennes. C'est une commune de 1887 hectares au caractère à la fois montagnard et rural, relativement enclavée, du piémont des Cévennes.

La commune de Saint-Félix-de-Pallières appartient à des bassins de vie multiples avec des zones d'influence différentes. Cela implique des échanges et flux importants (mobilités professionnelles, équipements et services, achats, loisirs...). A l'écart des grands axes de circulation, elle appartient aux bassins de vie des polarités locales d'Anduze (7 km) ou de Saint-Hippolyte-du-Fort (12 km), mais aussi d'Alès (25 km), voire de Nîmes (50 km) ou Montpellier en matière d'emploi ou de services, de grands équipements ou commerces.

La commune de Saint-Félix-de-Pallières est bordée par :

- les communes de Monoblet, Fressac et Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac au Sud ;
- la commune de Tornac à l'Est ;
- la commune de Thoiras au Nord,
- la commune de Vabres à l'Ouest.

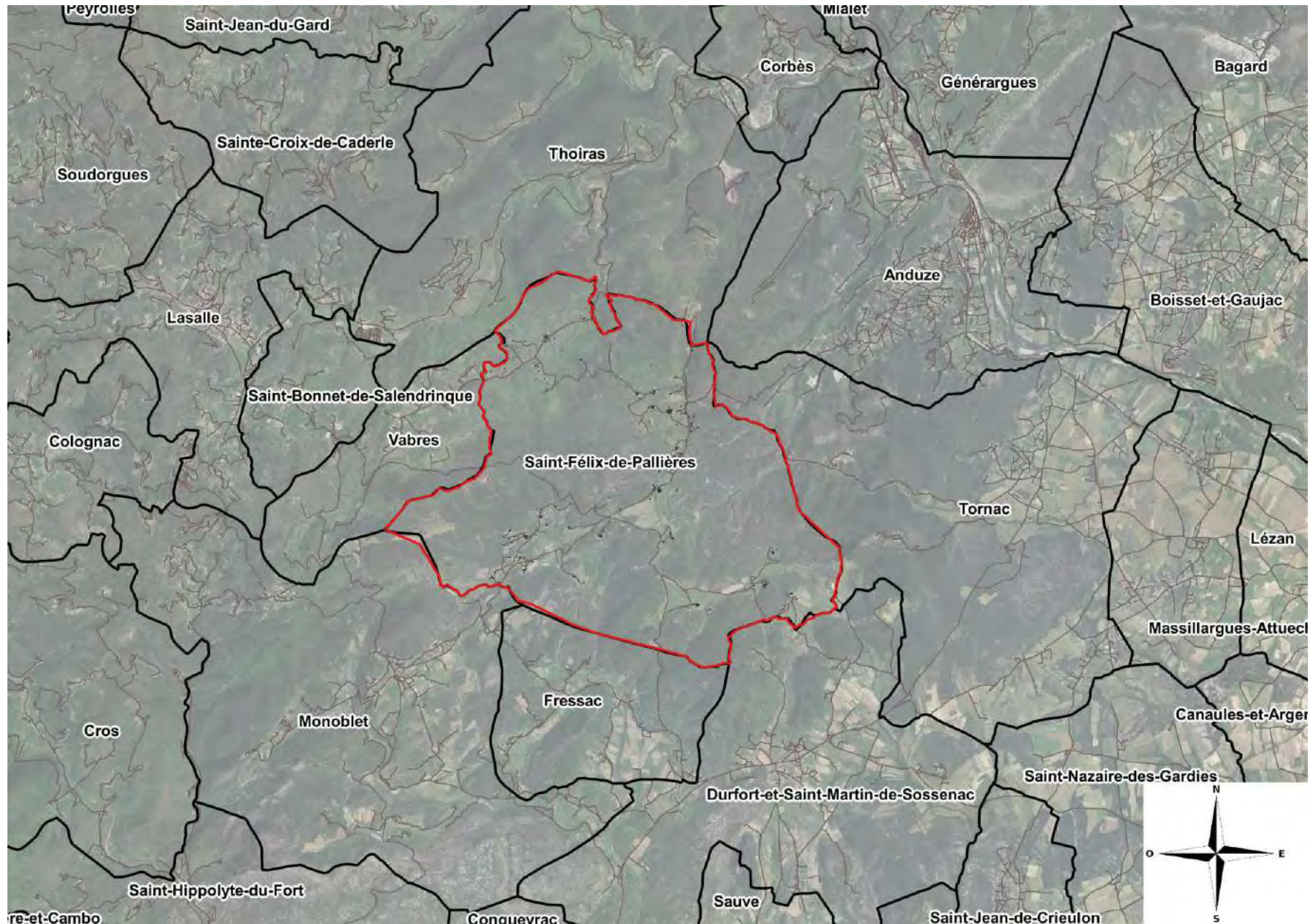
Situation géographique de la commune de Saint Félix-de-Pallières



Source : Géoportail



Situation géographique de la commune de Saint Félix-de-Pallières



Terre d'Urba, 2022



2. Dynamiques socio-démographiques

Source : Insee, RP2018, géographie au 01/01/2021

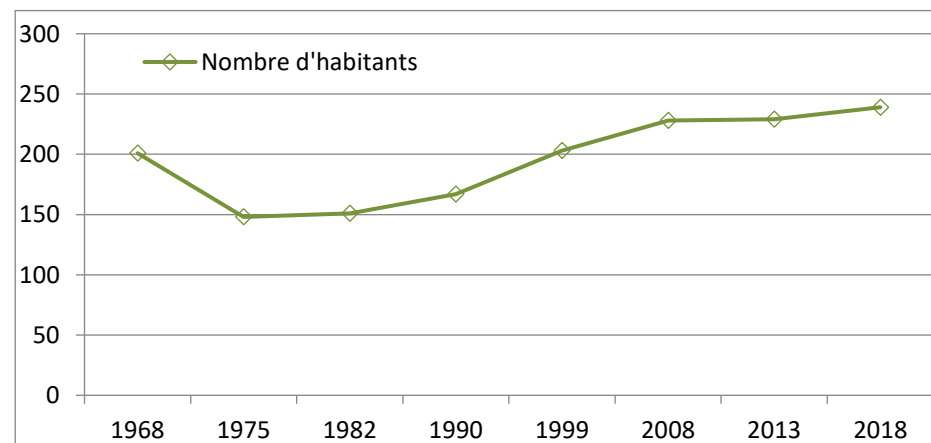
2.1. Une croissance démographique continue

La commune de Saint-Félix-de-Pallières compte 239 habitants en 2018. La dynamique démographique est redevenue positive depuis les années 80 avec une augmentation régulière de population qui s'est accélérée entre 1982 et 2008.

Depuis 2008, la commune connaît une croissance démographique faible inférieure à 1% due uniquement à l'arrivée de nouveaux arrivants, ce qui permet de compenser en partie le solde naturel négatif sur la commune.

Evolution de la population de Saint-Félix-de-Pallières depuis 1968

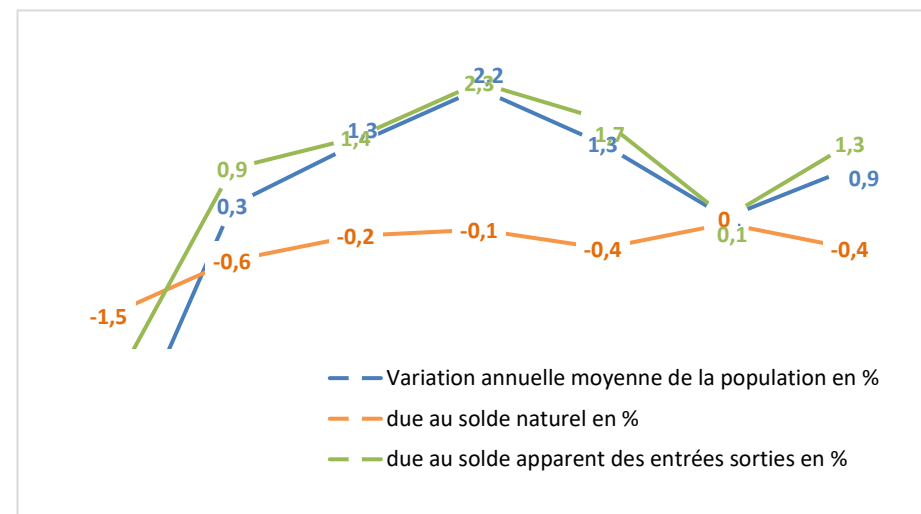
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Nombre d'habitants	201	148	151	167	203	228	229	239
Densité moyenne (hab/km ²)	10,7	7,8	8	8,9	10,8	12,1	12,1	12,7



La commune de Saint-Félix-de-Pallières connaît une croissance démographique relativement proche de celle observée à l'échelle intercommunale du Piémont Cévenol depuis 2013. Elle fait partie des communes les moins denses de l'intercommunalité.

Variation de population sur Saint-Félix-de-Pallières depuis 1968

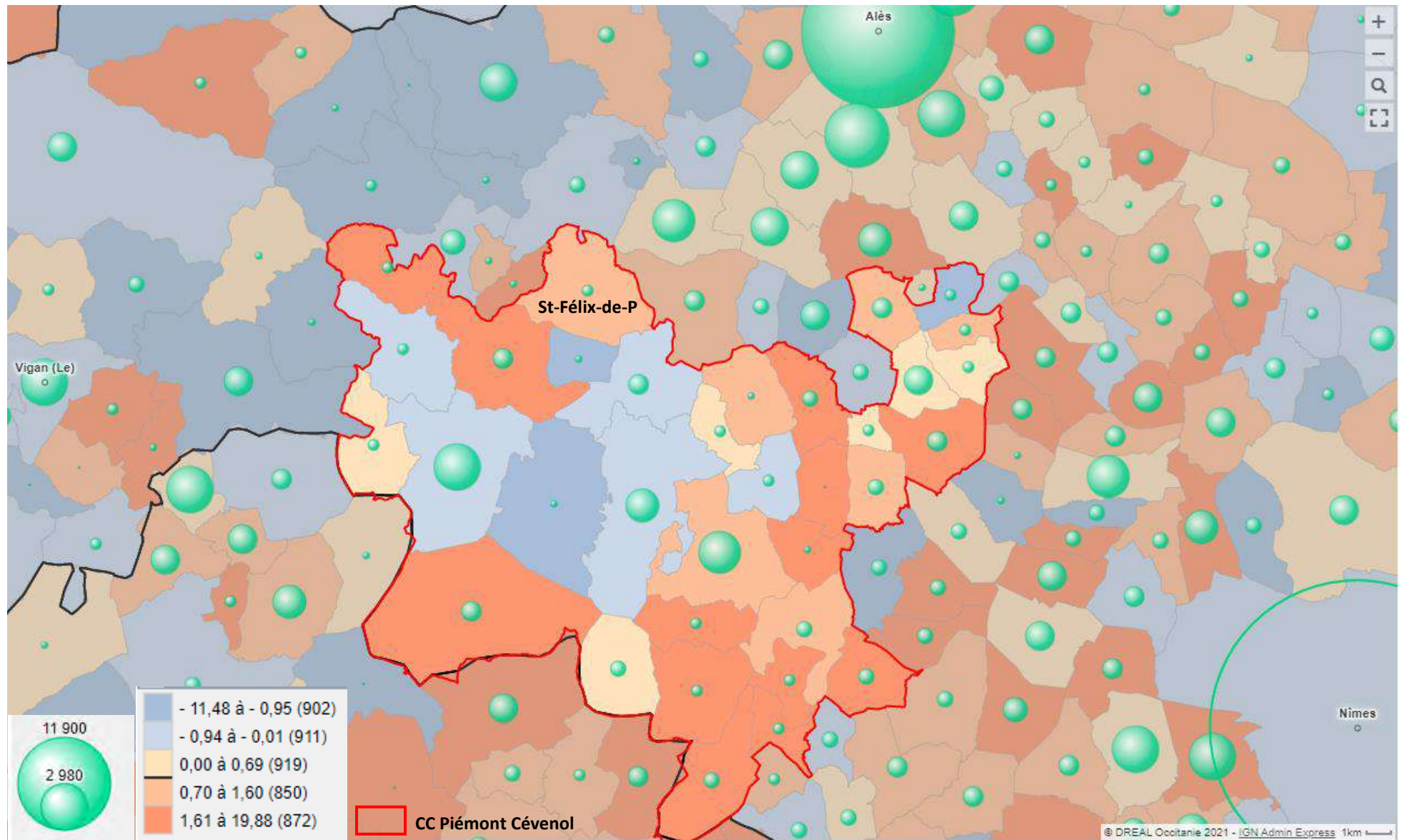
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-4,3	0,3	1,3	2,2	1,3	0,1	0,9
due au solde naturel en %	-1,5	-0,6	-0,2	-0,1	-0,4	0	-0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,8	0,9	1,4	2,3	1,7	0,1	1,3
Variation annuelle moyenne de la population en % - CCPC	-0,3	0,5	1,2	0,9	2,1	1,5	0,7





Population totale et évolution de la population en moyenne annuelle 2013 - 2018 (%)

(Source : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip>)





2.2. Une population vieillissante

La commune de Saint-Félix-de-Pallières connaît une tendance au vieillissement structurel de sa population que l'on retrouve également à l'échelle intercommunale et nationale. La commune a l'indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) le plus bas de l'intercommunalité en 2018 avec un indice égal à 27 (cf. carte ci-après).

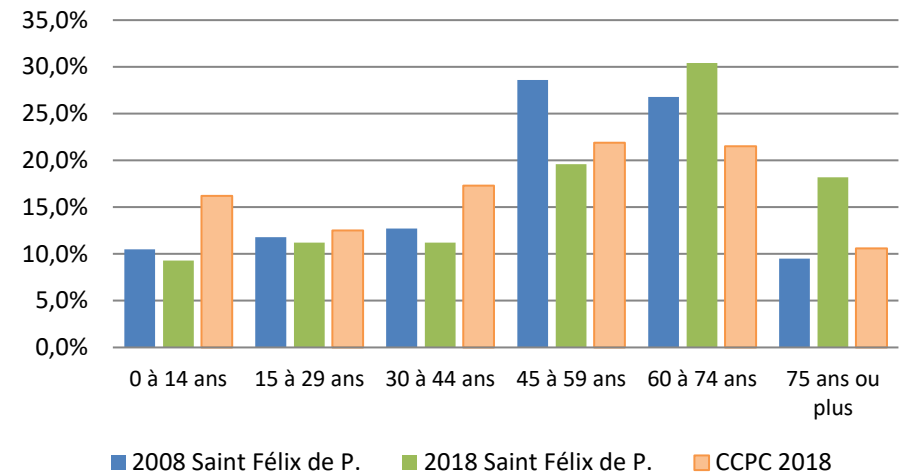
La part des personnes de moins de 30 ans a diminué depuis 2008 alors que la part des personnes de plus de 60 ans a augmenté. On observe également une forte baisse pour la tranche d'âge des personnes de 45-59 ans.

En 2018, les personnes de plus de 60 ans représentent près de la moitié de la population, ce qui est supérieur à la moyenne intercommunale (32%). La part des personnes de plus de 75 ans (18%) est la plus élevée des communes de l'intercommunalité. Cela conduit à la nécessité d'adapter une partie du parc de logements afin de permettre aussi longtemps que possible le maintien à domicile des personnes âgées.

Les personnes de moins de 44 ans représentent environ un tiers de la population (contre 46% à l'échelle de la CC Piémont cévenol). Afin de maintenir sa croissance démographique, la commune devra favoriser l'installation de jeunes ménages sur son territoire.

Evolution de la population par tranches d'âges

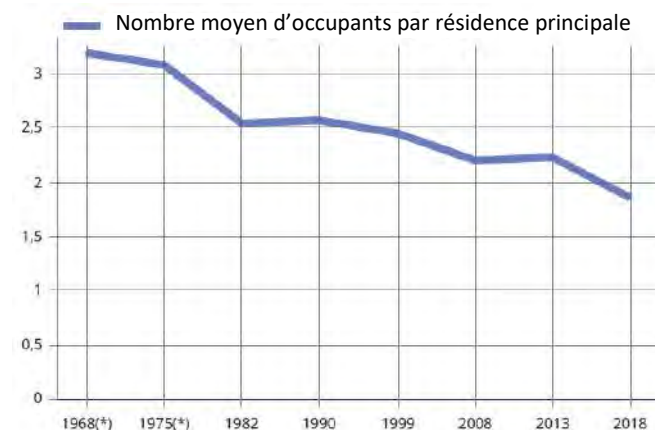
	Saint-Félix-de-Pallières				CCPC 2018
	2008	%	2018	%	%
0 à 14 ans	24	10,5%	22	9,3%	16,2%
15 à 29 ans	27	11,8%	27	11,2%	12,5%
30 à 44 ans	29	12,7%	27	11,2%	17,3%
45 à 59 ans	65	28,6%	47	19,6%	21,9%
60 à 74 ans	61	26,8%	73	30,4%	21,5%
75 ans ou plus	22	9,5%	44	18,2%	10,6%



2.3. Une diminution de la taille des ménages

La taille des ménages sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières diminue de manière significative et régulière depuis 1968, cela s'explique notamment par le vieillissement de la population couplé à l'augmentation du célibat et des familles monoparentales. En effet, le desserrement des ménages est un phénomène de société important, et la question de la baisse continue du nombre moyen d'occupants par ménage est déterminante pour l'évaluation des besoins en logements sur la commune.

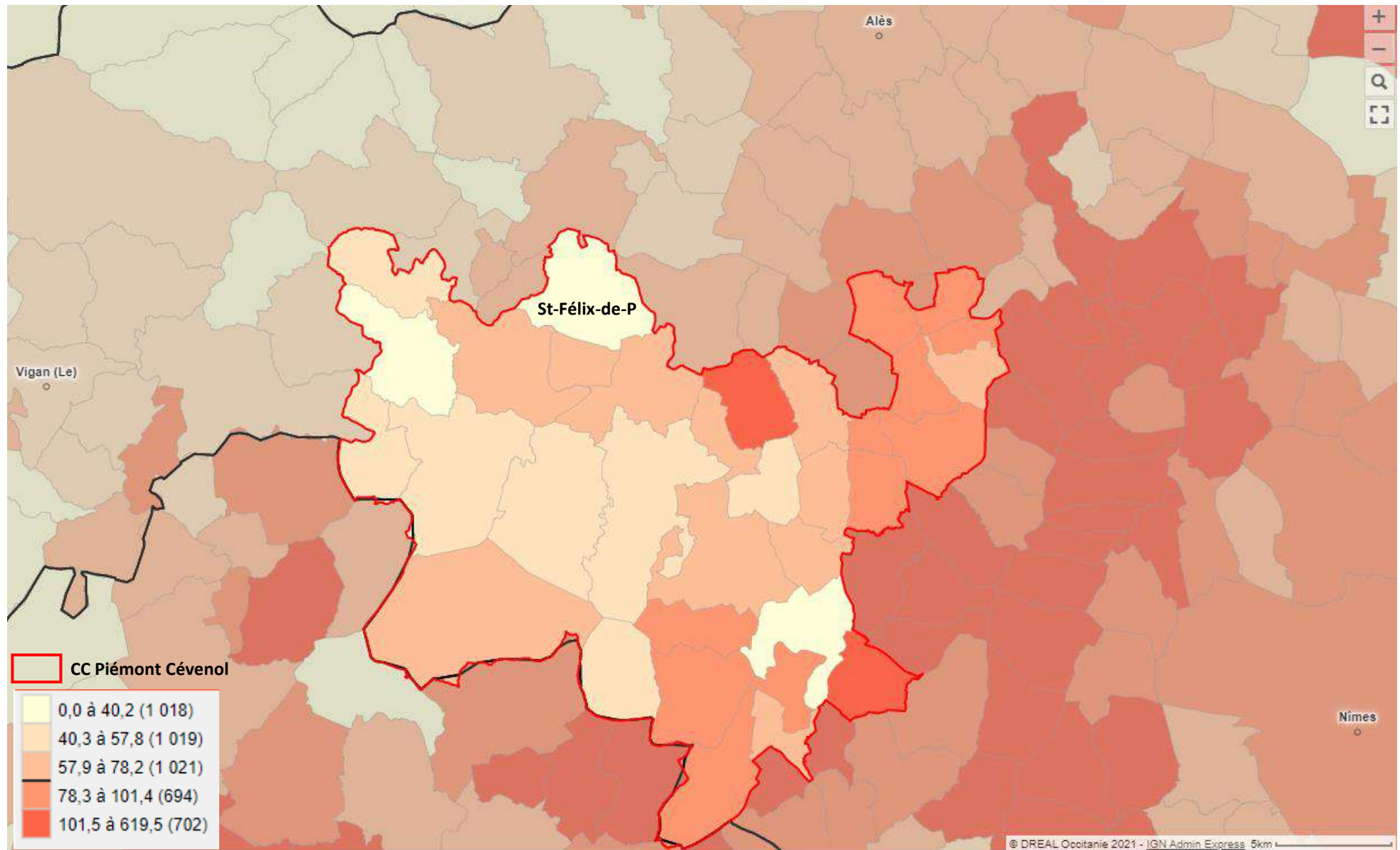
Evolution de la taille des ménages depuis 1968 (Source Insee RP 2018)





Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)

(Source : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip>)





2.4. La population active

2.4.1. Un niveau d'activités relativement faible

La situation de l'emploi sur la commune est délicate, le taux de chômage est de 18% (15% à l'échelle intercommunale). La commune fait partie des communes de l'intercommunalité ayant les plus faibles taux d'activité (cf. carte ci-après), cela est dû à la fois à la composition de la population (part de personnes âgées importante), et au caractère rural du territoire (éloignement des grands bassins d'emplois).

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	Saint Félix de P. 2008	Saint Félix de P. 2018	CCPC 2018
Ensemble	143	125	12 930
Actifs en %	73,9	68,8	74,4
actifs ayant un emploi en %	58,0	56,3	63,1
chômeurs en %	15,9	12,5	11,3
Inactifs en % dont :	26,1	31,3	25,6
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	5,8	8,0	7,9
<i>retraités ou préretraités en %</i>	12,3	9,8	7,3
<i>autres inactifs en %</i>	8,0	13,4	10,4

La part des chômeurs sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières a diminué entre 2008 et 2018 (de 15,9% à 12,5%) mais reste plus élevée qu'à l'échelle intercommunale (11,3% en 2018). De plus, la part l'ensemble des inactifs a augmenté sur la commune et concernent presque un tiers de la population en 2018.

La part des actifs ayant un emploi a légèrement diminué entre 2008 et 2018 sur la commune avec un taux de 56,3% en 2018 inférieur à la moyenne intercommunale (63,1%).

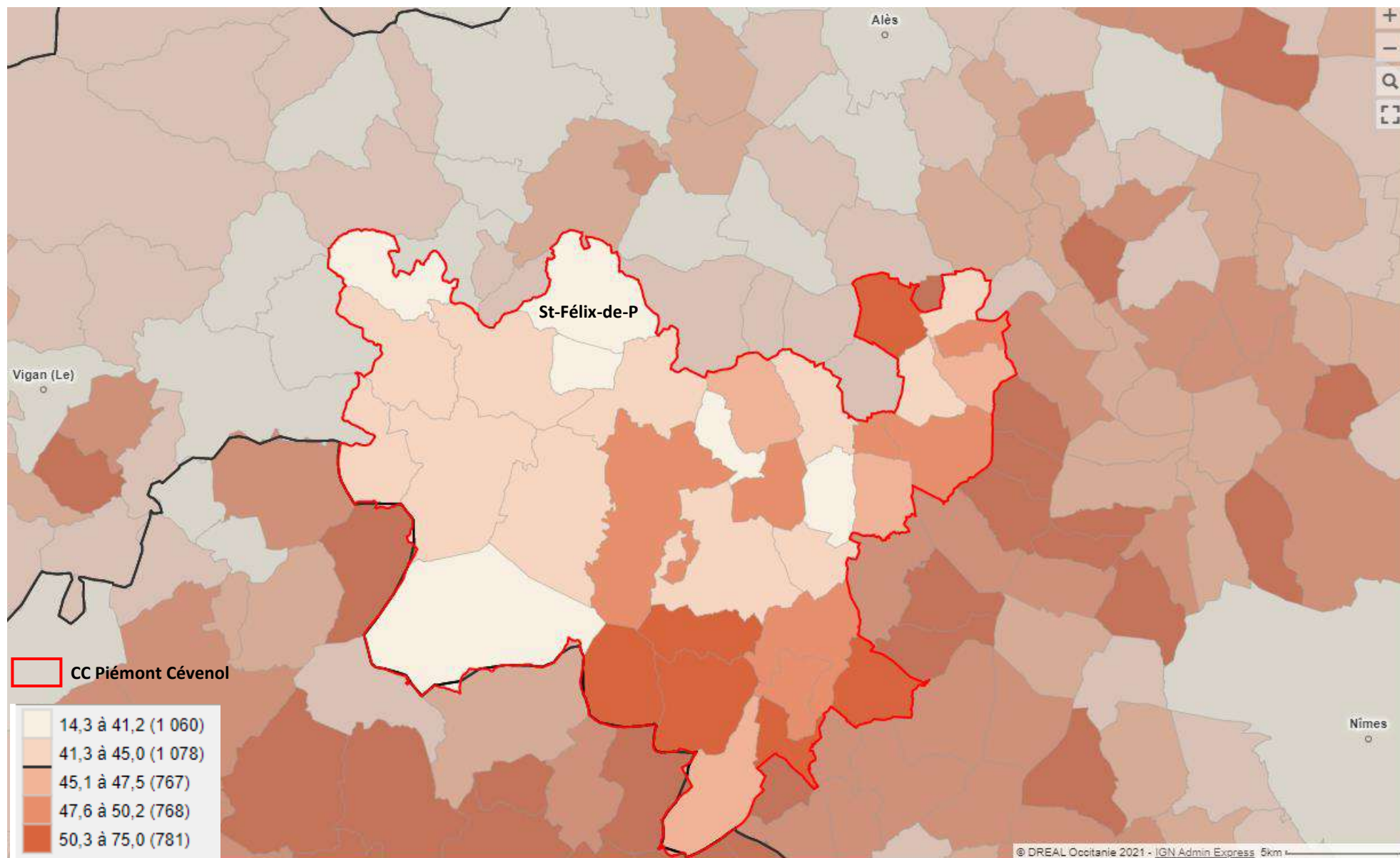
Les actifs ayant un emploi sont majoritairement salariés (79%), et travaillent en dehors de la commune de Saint-Félix-de-Pallières (77,6%).

En 2018, la médiane du revenu disponible par unité de consommation pour la commune de Saint-Félix-de-Pallières est de 20 590 euros, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne intercommunale (19 730 euros). Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa.



Taux d'activité global (pop. active sur pop. totale)

(Source : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip>)

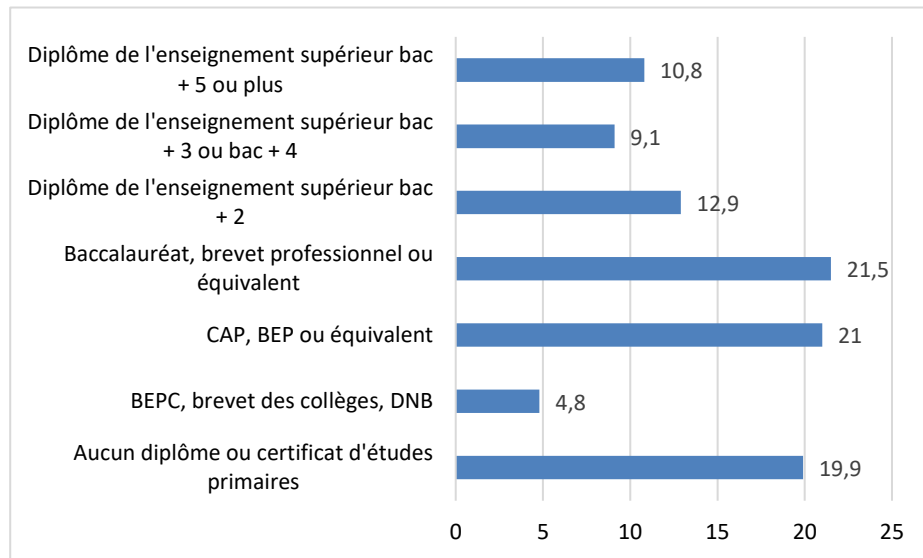




2.4.2. Le niveau de formation et les catégories socio-professionnelles

La commune a accueilli des ménages qualifiés travaillant sur les pôles urbains alentours à la recherche d'un cadre de vie de qualité. Plus de la moitié (54%) des Saint-Féliens non scolarisés de 15 ans et plus sont titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur, dont 20% ont un diplôme de niveau bac +3 ou supérieur (17% au niveau intercommunal).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2018 (%)

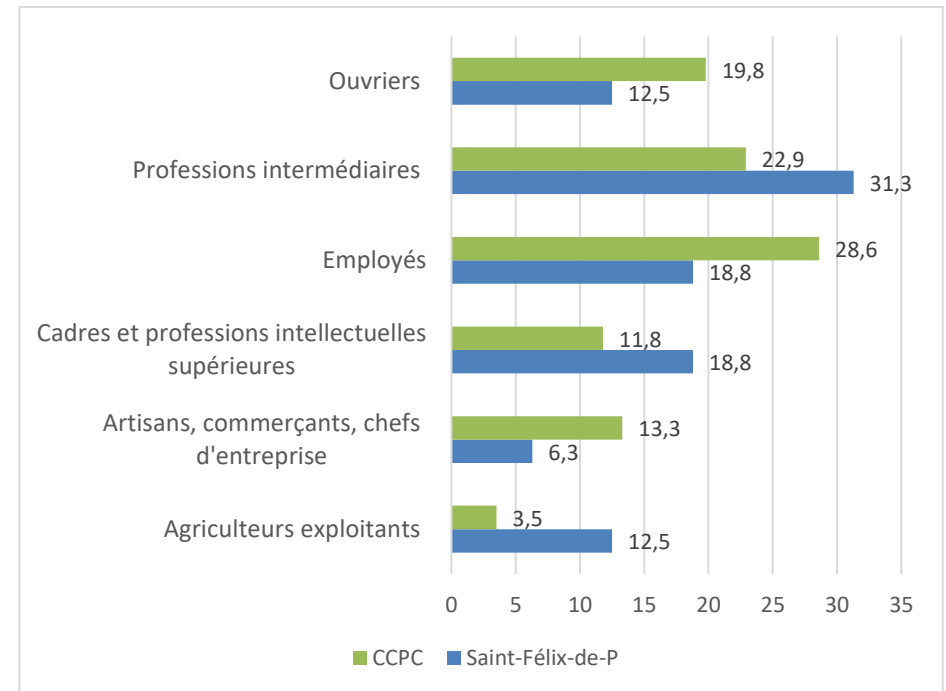


Les cadres et professions intermédiaires sont largement représentés dans la population active occupée de la commune de Saint-Félix-de-Pallières.

A l'inverse la commune compte peu d'ouvriers, d'artisans et de commerçants.

L'activité agricole est présente sur la commune, 12,5% des actifs sont des agriculteurs exploitants.

Répartition des actifs occupés (%) selon leur CSP





3. Caractéristiques du parc de logements

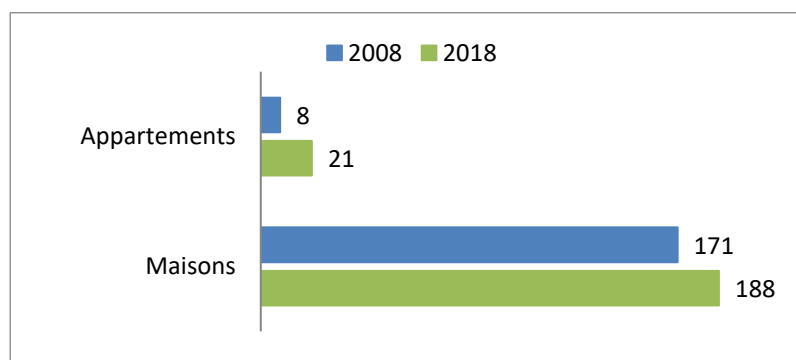
Source : Insee, RP2018, géographie au 01/01/2021

3.1. Une prédominance de l'habitat individuel

Sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières, le parc de logements est principalement constitué de maisons individuelles (89%) bien que le nombre d'appartements ait progressé de manière significative avec 12 logements supplémentaires entre 2008 et 2018.

Les logements individuels ont augmenté de 10% entre 2008 et 2018, ce qui représente 17 logements supplémentaires.

Répartition et évolution des logements par type d'habitat (en nombre)



3.2. Un territoire sous influence touristique

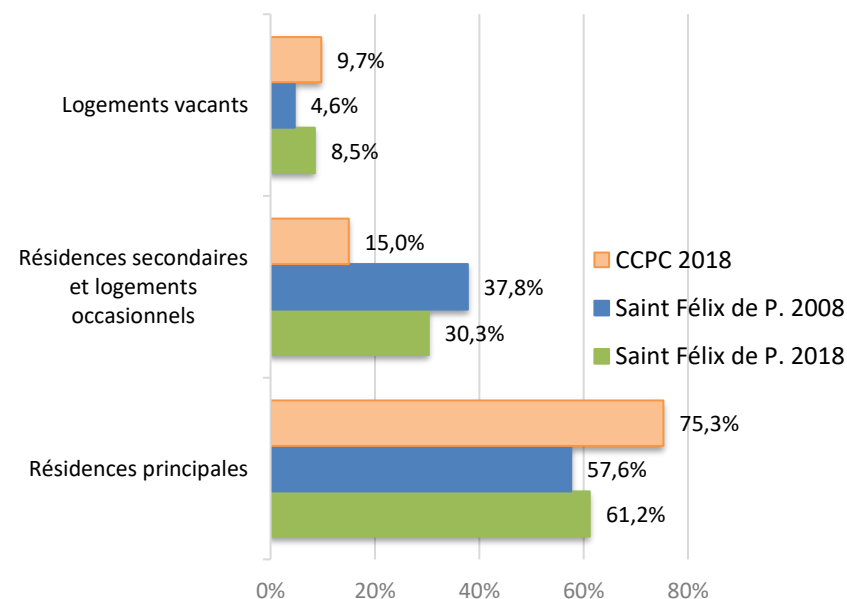
Sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières, les résidences principales représentent 61% du parc de logements alors qu'elles représentent 75% du parc de logements à l'échelle de la CC Piémont Cévenol. Cela traduit une certaine attractivité touristique du territoire communal avec 30% de résidences secondaires en 2018.

Cependant, si l'on observe l'évolution du parc de logements entre 2008 et 2018, les résidences principales ont augmenté de 23% (30 logements

supplémentaires) alors que les résidences secondaires ont vu leur nombre diminué passant de 73 à 64 logements, ce qui représente une baisse de 6%. Parallèlement, le nombre de logements vacants a plus que doublé avec 12 logements supplémentaires.

Évolution du parc de logements par catégorie (en nombre)

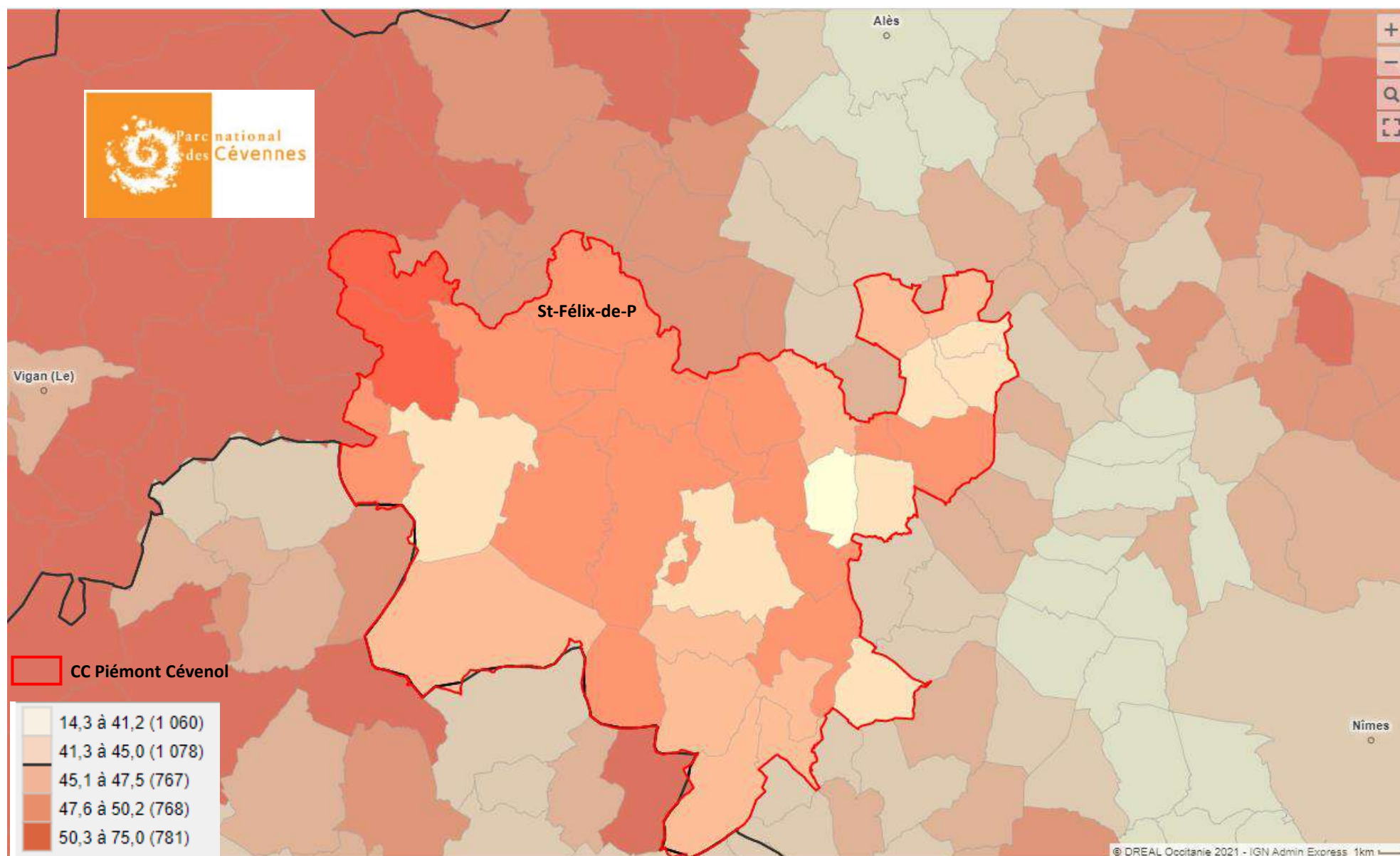
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	96	96	116	124	138	180	186	210
Résidences principales	63	48	59	65	83	104	103	128
Résidences secondaires et logements occasionnels	30	42	53	59	55	68	73	64
Logements vacants	3	6	4	0	0	8	10	18





Part des logements en résidences secondaires ou logements occasionnels en 2018

(Source : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip>)





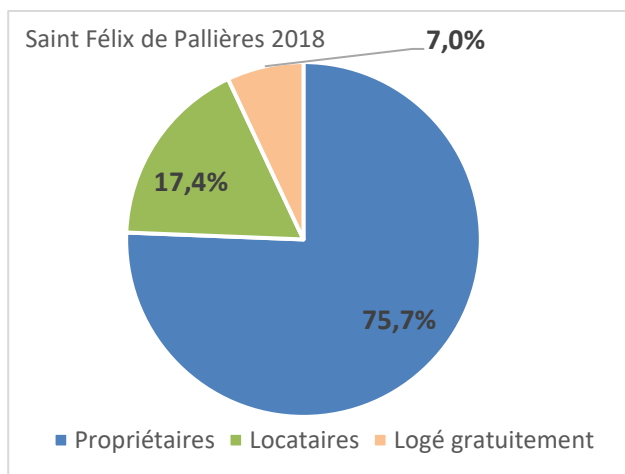
3.3. Des résidences principales principalement occupées par leurs propriétaires

Une majorité des ménages est venue s'installer sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières pour accéder à la propriété, en effet 75% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, ce qui est supérieur à la moyenne intercommunale (68%).

Cela peut constituer un frein aux trajectoires résidentielles des ménages. En effet, le parc locatif joue un rôle important dans le marché immobilier, en permettant la décohabitation des jeunes, l'accueil des jeunes actifs et des ménages en situation de mobilité professionnelle, et l'accueil de ménages plus âgés.

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

	Saint Félix de Pallières		CCPC
	2008	2018	2018
Propriétaires	77,0%	75,7%	67,8%
Locataires	19,0%	17,4%	28,3%
Logés gratuitement	4,0%	7,0%	3,8%



Plus de la moitié (57%) des habitants de Saint-Félix-de-Pallières habitent dans le même logement depuis plus de 10 ans. Cela traduit un certain attachement d'une grande partie des ménages à leur cadre de vie.

Les propriétaires vivent en moyenne depuis 20 ans dans leurs résidences principales contre 6 ans pour les locataires.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2018

	Saint Félix de P. 2018	CCPC 2018
Depuis moins de 2 ans	7,8%	11,9%
De 2 à 4 ans	16,5%	19,3%
De 5 à 9 ans	18,3%	18,1%
10 ans ou plus	57,4%	50,7%



3.4. Une majorité de résidences principales de grande taille

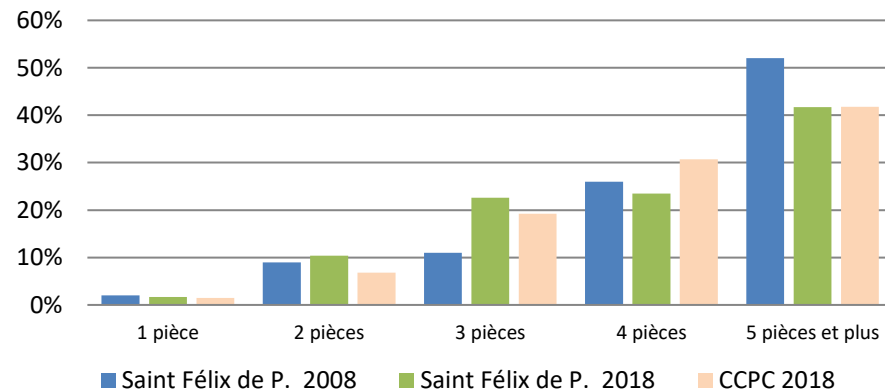
Concernant la taille des logements, 65% des résidences principales ont 4 pièces ou plus. Cette proportion est nettement inférieure à la moyenne intercommunale (73%). Ces logements répondent aux besoins des ménages avec famille souvent composées de couples avec enfants.

Les petites surfaces d'une 1 à 2 pièces représentent 12% des résidences principales.

Les logements de 3 pièces représentent 23% des résidences principales en 2018 (11% en 2008). Ces logements ont vu leur nombre doublé entre 2008 et 2018.

Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces (en %)

	Saint Félix de P. 2008	Saint Félix de P. 2018	CCPC 2018
1 pièce	2%	1,7%	1,5%
2 pièces	9%	10,4%	6,8%
3 pièces	11%	22,6%	19,2%
4 pièces	26%	23,5%	30,7%
5 pièces et plus	52%	41,7%	41,8%



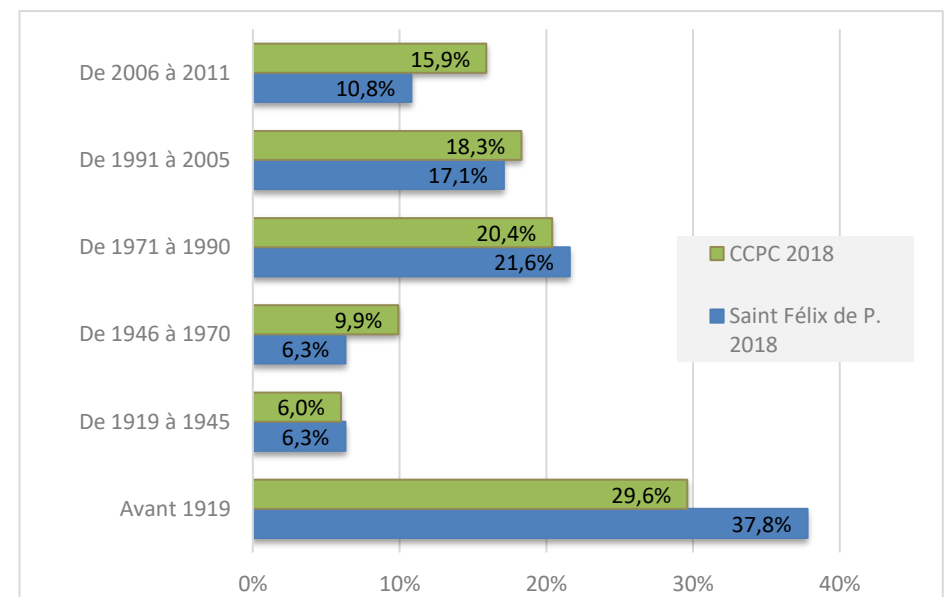
3.5. Un parc de logements relativement récent

38% des résidences principales ont été construites avant 1919, ces logements correspondent au bâti traditionnel villageois que l'on retrouve dans les différents hameaux, ainsi que quelques anciennes fermes.

Les logements construits après 2006 ne représentent que 11% des résidences principales (16% au niveau intercommunal). La commune de Saint Félix-de-Pallières, étant soumise au Règlement National d'Urbanisme, n'a pas connu un développement urbain important ces dernières années.

Résidences principales construites avant 2018 selon leur ancienneté

	Saint Félix de P. 2018	CCPC 2018
Avant 1919	37,8%	29,6%
De 1919 à 1945	6,3%	6,0%
De 1946 à 1970	6,3%	9,9%
De 1971 à 1990	21,6%	20,4%
De 1991 à 2005	17,1%	18,3%
De 2006 à 2011	10,8%	15,9%





3.6. Des prix de l'immobilier en augmentation

Sources : site paruvendu.fr / données DVF de Saint-Félix-de-Pallières, demandes de valeur foncières mises à disposition par la [DGFip](#).

En 2020, 8 transactions immobilières ont été réalisées à Saint-Félix-de-Pallières. 100% des ventes sont des maisons. Le type de bien le plus vendu est la maison 4 pièces avec 4 unités vendues. Le prix de vente médian est de 2 101 €. Alors que le prix moyen au m² est de 2 215 €.

Sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières, les prix de l'immobilier ont augmenté en 5 ans.

Communes	Prix moyen observé en 2020	Nombre de transactions en 2020
Saint-Félix-de-Pallières	2 215 € (maison)	8
Fressac	1 510 € (maison)	1
Monoblet	2 345 € (maison)	6
Thoiras	1 671 € (maison) 862€ (appartement)	6
Tornac	2 444 € (maison)	4
Anduze	2 444 € (maison) 1 203€ (appartement)	36
Saint-Hippolyte-du-Fort	1 949 € (maison) 802 € (appartement)	39

3.7. Le parc de logement social

Sources : Données communales, septembre 2021

La commune n'a pas de logement HLM. Elle dispose de deux logements communaux en location sis « Le Château » qui hébergent deux familles.

3.8. Le rythme de la construction

Sources : données communales sur les autorisations d'urbanisme, septembre 2021

9 permis de construire ont été accordés pour des constructions à usage d'habitation depuis 2010 dont 3 PC accordés en 2010, 4 PC accordés en 2014, 2 PC accordés en 2017.

La surface cumulée des terrains construits depuis 2010 est de 23 335 m² avec une surface de plancher totale de 1 019 m².

Permis de construire accordés depuis 2010

ANNEES	PARCELLES	SURFACES	
		Terrain	Maison
2010	A 1018	2 600 m ²	103.43 m ²
2010	A 1039 -1037	1 974 m ²	222.00 m ²
2010	A 1038 -1040	623 m ²	76.00 m ²
2014	D 530-531	4 420 m ²	93.35 m ²
2014	D 512 – 503	2 337 m ²	104.00 m ²
2014	D 513	2 326 m ²	138.58 m ²
2014	A 1049	1 900 m ²	65.89 m ²
2017	B 924	4 660 m ²	110.00 m ²
2017	B 302	2 495 m ²	105.86 m ²
	TOTAL	23 335 m²	1 019,11 m²



SYNTHESE ET ENJEUX

❖ Les forces du territoire et les points d'appui du projet communal

Un territoire attractif avec un solde migratoire positif qui permet de maintenir une croissance démographique faible mais positive.

Des ménages attachés à leur cadre de vie implantés sur la commune depuis de nombreuses années.

❖ Les faiblesses du territoire et les points de vigilance

Le phénomène de vieillissement de la population, ainsi que l'évolution structurelle de la composition des ménages avec une augmentation des ménages de petite taille au détriment des familles avec enfants, vont engendrer une augmentation des besoins spécifiques en termes de logements, d'équipements et de services à la personne (maintien à domicile...).

Un parc de logements peu diversifié avec une large prédominance de l'habitat individuel, une majorité de propriétaires et une part significative de résidences secondaires. Les caractéristiques du parc de logements ne facilitent pas le parcours résidentiel des ménages implantés sur la commune ou souhaitant s'y installer.

❖ Les enjeux

La poursuite de la croissance démographique en adéquation avec les capacités d'accueil du territoire. Cela passera notamment par une politique communale volontariste en matière de diversification du parc de logements afin d'attirer de jeunes ménages à la recherche d'un cadre de vie de qualité grâce à la proximité d'Alès et d'Anduze.

La prise en compte de l'évolution de la structure démographique dans la définition des besoins en logements, en services et équipements de proximité afin de permettre le maintien d'une mixité sociale et générationnelle sur le territoire communal.

La diversification du parc de logements et le développement d'une offre locative afin d'attirer de jeunes ménages sur la commune, mais également proposer aux personnes âgées des logements adaptés à leur parcours résidentiel.



4. Equipements et économie locale

4.1. L'offre en équipements et services

La commune de Saint-Félix-de-Pallières comprend peu d'équipements publics : mairie, foyer (ancienne école) avec son préau et le pré communal utilisé pour les manifestations publiques.

La commune dispose d'un bâtiment non affecté sur le hameau de Saint-Félix (ancienne poste) qui pourrait être utilisé pour un projet d'équipement multiservices (lieu de convivialité, refuge...).

Une logique de collaboration et de complémentarité avec les communes voisines.

La commune entretient avec ses communes voisines des relations institutionnelles, et elle bénéficie de services publics que la faible densité de sa population actuelle ne lui permet pas d'organiser. Au niveau de la CC Piémont Cévenol, les services publics (poste, gendarmerie...), sont situés sur les communes de Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve, et Lédignan.

La commune de Saint-Félix-de-Pallières est sous l'influence de plusieurs polarités au sein de la CC Piémont Cévenol (Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve, Lédignan), mais également au sein de l'agglomération d'Alès, particulièrement Anduze.

Enfance et petite enfance

La commune n'a pas d'école maternelle et primaire, le ramassage scolaire est organisé vers les écoles d'Anduze et de Monoblet selon les parties de la commune.

Les élèves fréquentent les collèges d'Anduze et de Saint-Hippolyte-du-Fort. Il n'y a pas de lycée sur le territoire de la CC Piémont Cévenol, les élèves fréquentent principalement le lycée d'Alès.

La CC Piémont cévenol compte 4 crèches (Durfort, Saint-Hippolyte du Fort, Quissac et Lédignan) et 2 micro-crèches (Vic et Sauve).

Répartition des enfants de la commune de Saint-Félix-de-Pallières par type de structures

	Crèche		Primaire			Collège	
	Durfort	St-Hippolyte-du-Fort	Anduze	Monoblet	Thoiras	Anduze	St-Hippolyte-du-Fort
Nombre d'enfants	1	1	1	3	2	1	1

Un accueil de loisirs ouvert à l'année est présent à Sauve (ALSH Les Z'Intrépides) dont l'offre est renforcée pendant les vacances scolaires avec les sites de Quissac (ALSH Les Frimousses), Saint-Hippolyte-du-Fort (ALSH Les Aventuriers) et Lédignan (ALSH les P'tites Canailles).

Equipements de loisirs (sport et culture)

On retrouve au niveau intercommunal :

- Une médiathèque à Saint-Hippolyte-du-Fort qui travaille en réseau avec 15 bibliothèques ;
- Deux gymnases et deux plateaux sportifs mitoyens (collèges de Quissac et Lédignan) ;
- Une salle multisport à Quissac à proximité des écoles primaires et maternelles ;
- Deux piscines (Saint-Hippolyte-du-Fort et Quissac) ;
- Cinq stades de foot (Saint-Hippolyte-du-Fort, 2 à Sauve, Quissac et Lédignan) ;

D'autres équipements sportifs sont accessibles à proximité sur la commune d'Anduze et sa périphérie, ainsi que sur la commune de Lasalle.



Services de santé

Les services publics (poste, gendarmerie, relais emploi...), ainsi que les services médicaux et de santé sont également concentrés sur les communes de Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve, et Ledignan (maison de santé pluridisciplinaire, maison de retraite, professions de santé, pharmacies).

On retrouve également sur la commune d'Anduze, des services de santé de proximité., ainsi que sur la commune de Lasalle (maison médicale).

4.1.1. L'équipement numérique

L'accessibilité à internet est un enjeu majeur d'attractivité pour l'installation d'entreprises et de nouveaux habitants, dans un contexte notamment du développement du télétravail.

La fibre est présente sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières mais les branchements jusqu'aux abonnés ne sont pas réalisés. Le débit internet est raisonnable et permet de travailler correctement, même si les pannes sont assez fréquentes.

Au niveau de la téléphonie, la commune dépend de 3 antennes téléphoniques : Monoblet, Anduze, Thoiras. Les portables ne passent pas toujours, surtout à partir du hameau de Barafort en descendant sur Vabres ou Thoiras. Les pannes sont récurrentes.

4.2. Une activité culturelle et associative riche

Malgré un nombre d'habitants restreint, la commune de Saint-Félix-de-Pallières dispose d'une offre culturelle et associative riche tant par sa qualité, que sa quantité et sa diversification.

La programmation culturelle y est répartie entre deux associations :

- «I Anarem Totes» qui s'occupe de l'organisation des fêtes populaires annuelles et qui a ouvert, à l'année, des ateliers conviviaux de cuisine, de couture et de chant choral.
- «Hameaux ouverts» qui prend en charge l'organisation des spectacles, théâtre, concerts, ou encore conférences et débats. «Hameaux ouverts» coordonne également, depuis trois ans, une

«caminade» au parcours et sur un thème chaque fois différents, nourris et significatifs de la vie villageoise.

La production culturelle professionnelle y est également et notoirement présente. En cinéma, elle est le fait de «Cinéfacto», en théâtre de rue celui de la «Compagnie 1Watt», en théâtre pour l'enfance et la jeunesse celui de la «Compagnie Batifol», en art du cirque, celui de «La Rubalise». Des artistes et artisans, exerçant professionnellement, y ont leur domicile et s'investissent dans la vie culturelle : céramiste, potier, traducteur littéraire, éditeur et éditrice, comédiens, metteurs en scène, musiciens, folkloristes...

La création artistique cinématographique, théâtrale, journalistique, céramique, potière et plastique occupe également une place importante sur le territoire communal.

Deux autres associations relèvent davantage du social, des sciences humaines et de l'environnemental, à savoir «ADAMVM» une association pilote dans le processus de dépollution et la gestion de l'après mine et «Hélices et Nous», nouvellement créée, qui se penche sur les questions énergétiques. Outre les nombreuses réunions de travail et de concertation, privées et/ou publiques, qu'elles réalisent, ces associations s'expriment régulièrement au travers de manifestations culturelles, de conférences et de débats, de projections cinématographiques, ou d'expositions.

Deux sociétés de chasse complètent la trame associative et culturelle, ce sont les associations les plus pérennes du village, et sont très sensibles à la perpétuation des traditions.

4.3. L'économie locale

À la fin du XXème siècle, l'activité économique a quasiment été réduite à néant sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières. La disparition de la soie naturelle, la fin de l'exploitation minière, l'extinction progressive des modestes cultures de proximité et du petit élevage, chassent les gens, vident les mas et les maisons et laissent le territoire en jachère.

Aujourd'hui, on voit ressurgir dans le village des activités de production liées pour beaucoup à la ruralité, à l'agriculture et à l'élevage ou encore à l'artisanat, ce qui correspond bien aux offres et aux potentialités du territoire. Le tourisme draine également pour partie l'économie locale.



4.3.1. Un nombre d'emplois et d'activités limité

Source : INSEE 2018, répertoire SIRENE

Le volume d'emploi disponible sur le territoire communal est restreint. On recense 27 emplois sur la commune en 2018, alors que 75 d'actifs ayant un emploi résident sur le territoire. La majorité des travailleurs et travailleuses sont amenés à exercer leur activité professionnelle à l'extérieur du village, et pratiquent des trajets domicile-travail parfois importants vers les pôles urbains alentours.

	Saint Félix de P. 2008	Saint Félix de P. 2018
Nombre d'emplois dans la zone	34	27
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	85	75
Indicateur de concentration d'emploi*	40,5	35,4

* L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Les emplois sur la commune sont majoritairement des emplois non-salariés (55,7%).

La commune compte 21 établissements en 2019 (activités marchandes hors agriculture). La majorité de ces établissements sont consacrés aux activités commerciales ou de services (dont hébergements), viennent ensuite les entreprises de construction (19%), puis les activités industrielles (9,5%).

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	%
Ensemble	21	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2	9,5
Construction	4	19
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	7	33,3
Information et communication	0	0

Activités financières et d'assurance	1	4,8
Activités immobilières	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	2	9,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1	4,8
Autres activités de services	4	19

4.3.2. L'offre en commerces et services

De par sa faible population et son caractère rural, la commune ne dispose pas d'une offre en commerces et services de proximité.

Concernant l'offre commerciale de proximité, les habitants peuvent se rendre, dans un rayon de 15 km :

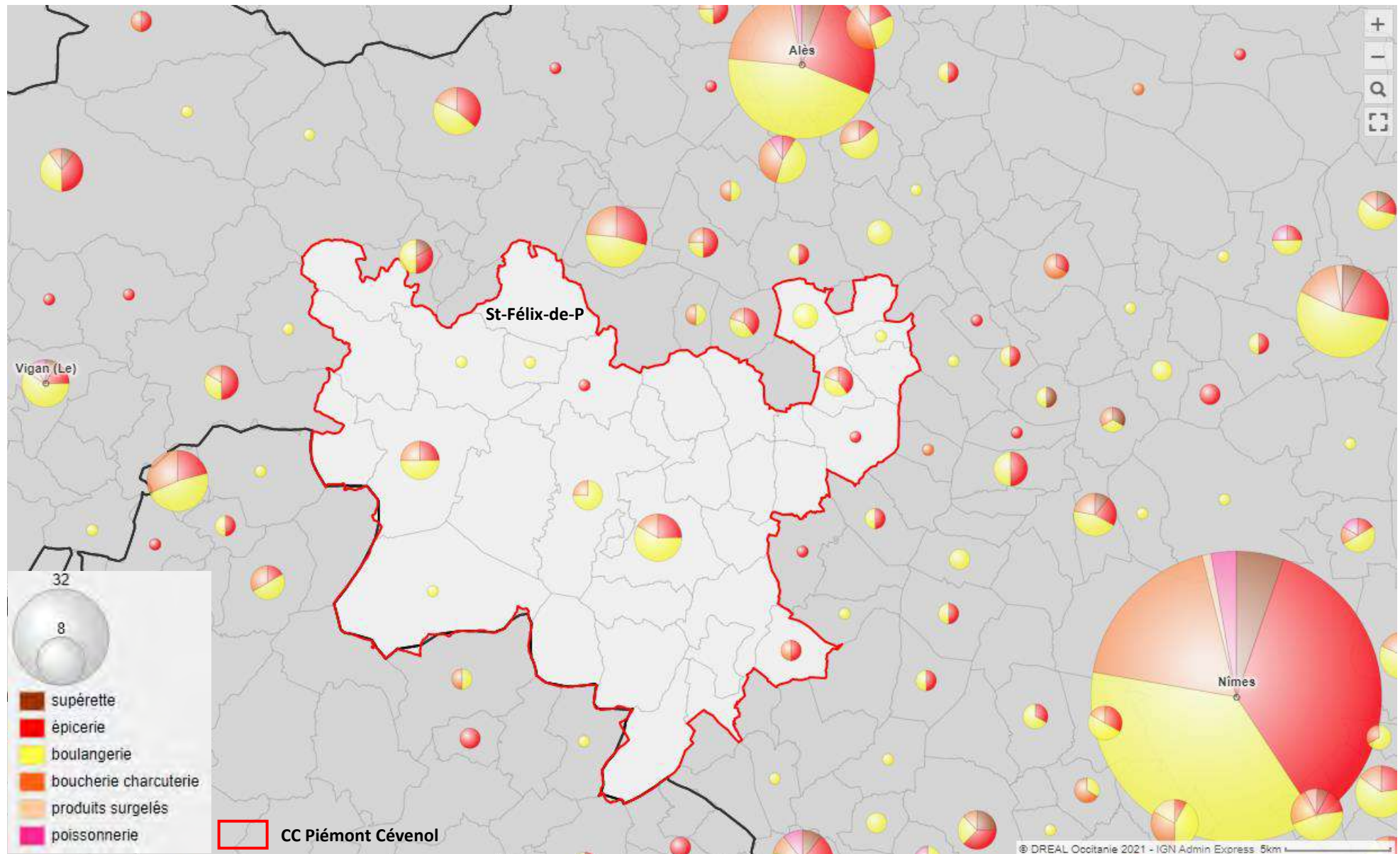
- soit au sein de l'intercommunalité : sur les communes de Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve, et Ledignan,
- soit vers le Nord, au sein du bassin de vie d'Anduze
- soit sur la commune de Lasalle au Nord-ouest ;

L'offre en grandes surfaces la plus proche se trouve principalement sur les communes de Saint-Hippolyte-du-Fort, Quissac et Anduze.

La commune est située à environ 30 minutes de la zone commerciale d'Alès pour les achats spécifiques (équipements de la personne, équipements de la maison...).

Répartition des commerces alimentaires de proximité

(Source : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip>; Insee BPE 2019)





4.3.3. Le tourisme

L'activité prépondérante sur la commune repose sur le tourisme. Comme dans le Parc National des Cévennes, le caractère naturel et la qualité des paysages dynamisent le tourisme vert et les loisirs de randonnées pédestres ou équestres. Il est donc important de veiller à leur préservation, tant pour les gîtes particuliers – qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus sollicités – que pour les gîtes associatifs qui assurent des hébergements dans le cadre d'activités éducatives et sociales.

La commune de Saint-Félix-de-Pallières a demandé son intégration dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes.

Un office intercommunal de tourisme est représenté avec 3 bureaux répartis à Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve et Quissac ;

Les hébergements touristiques

L'offre d'hébergement touristique est conséquente et variée sur la commune: haut de gamme (Château de St Félix ; Le Rey) ; collectif (Colonie du Moulin ; accueil de groupe et d'association à l'Euzière). Toutes ces offres touristiques se conçoivent comme un tourisme vert.

Le Mas de l'Euzière

C'est une structure exemplaire qui apporte au village une valorisation sociale importante. Le Mas comporte 70 lits et se présente comme une structure d'éducation populaire, spécialisée dans le travail socio-éducatif auprès de jeunes, autrement privés de vacances en raison des contextes culturels et économiques difficiles auxquels ils sont confrontés dans leurs lieux de vie quotidienne. À ce titre, le Mas de l'Euzière bénéficie d'un agrément auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Le Moulin de l'Ayrolle

Il accueille dans ses gîtes des formations, des séminaires, des stages, des rencontres familiales ou associatives, des classes vertes, des colonies de vacances, voire encore des mini-séjours sportifs. Pour ce faire, le Moulin de l'Ayrolle bénéficie d'un agrément auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Château de Saint-Félix

Pour un tout autre public attiré par la faune, la chasse et le confort raffiné, le Château de Saint-Félix assure un hébergement haut de gamme et attire une clientèle touristique qui peut s'ébattre et se délasser dans un vaste domaine de quelques centaines d'hectares.

Le Domaine du Rey

Cette ancienne exploitation agricole imposante, entourée d'un parc et de bois d'une soixantaine d'hectares, comprend divers bâtiments et notamment une grande et ancienne magnanerie adaptée aux locations et occupations de courte durée à usage de festivités privées.

Les activités touristiques

L'attractivité touristique du Piémont Cévenol s'appuie sur un potentiel lié aux activités de pleine nature, avec un réseau de sentiers de randonnée important.

La commune de Saint-Félix-de-Pallières est traversée par les circuits des GR6 et le GR67. Le GR6 part de la Gironde pour arriver dans les Alpes-de-Haute-Provence. Le GR67 traverse le pays Cévenol d'Anduze à Aire de Côte au pied de l'Aigoual.



Traversée de Saint-Félix par les GR6 et GR67 en rose (source : <https://www.geoportail.gouv.fr>)



La « bordure des Cévennes »

Communément dénommé «Bordure des Cévennes» et intégré à ce titre dans le Parc National des Cévennes, cet espace géologique original s'étend sur plusieurs communes, dont la commune de Saint-Félix-de-Paillères, et forme une sorte de balcon qui surplombe la plaine languedocienne et offre sur celle-ci des points de vue révélateurs de ses garrigues, de ses cours d'eau et de son relief.

Les dolmens de la Grande Pallière

Au nombre de 29, les dolmens se répartissent sur les communes de Thoiras, d'Anduze et de Saint-Félix. Rassemblés dans un même parcours, ils constituent un fait unique en Europe et ils offrent dans une perspective à la fois historique et paysagère, un attrait touristique et éducatif indéniable.

Les voies cyclables

(source : Communauté de communes Piémont Cévenol)

La CCPC a souhaité dynamiser et valoriser son territoire en proposant un réseau de 5 boucles cyclo-touristiques à la fois familiales ou sportives et ainsi satisfaire un large public tant pour sa population que pour sa clientèle touristique.

Ces 5 boucles de 43 à 134 km vont permettre de sillonner les paysages, de découvrir le patrimoine et le terroir varié du Piémont Cévenol grâce à la mise en place d'un réseau cyclable territorial, sécurisé.

1. Le Tour du Piémont Cévenol : 134 km, la « grande boucle » à la découverte de notre territoire
2. L'échappée cévenole :52 km autour de Cognac, Monoblet, Cros, Saint Hippolyte du Fort (circuit adapté aux Vélos à Assistance Electriques)
3. Le critérium des vignes :56 km autour de Cardet et Lédignan
4. La ronde du Vidourle : 43 km entre Quissac et Corconne
5. La Montée du causse : 63 km autour de Pompignan



4.3.4. L'agriculture

L'équipe municipale souhaite favoriser le maintien de l'agriculture sur la commune, et notamment le développement d'une agriculture vivrière.

Saint-Félix-de-Pallières est reconnue en qualité de zone de revitalisation rurale (ZRR), ce qui accorde à toutes les initiatives productives, qui entendent les solliciter, des avantages fiscaux incitatifs.

Les exploitations agricoles

Des questionnaires ont été transmis aux exploitations agricoles cultivant ou pâturent des terres sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières, et un atelier agricole s'est tenu en décembre 2021.

Une dizaine d'exploitations sont présentes sur la commune (dont une installation en cours, et une installation à venir). Ce sont majoritairement des exploitations d'élevage (ovins, bovins, mouflons, ânesses, poules pondeuses...). On note également la présence d'un domaine viticole au Mazelet.

Retour des questionnaires (7 réponses) :

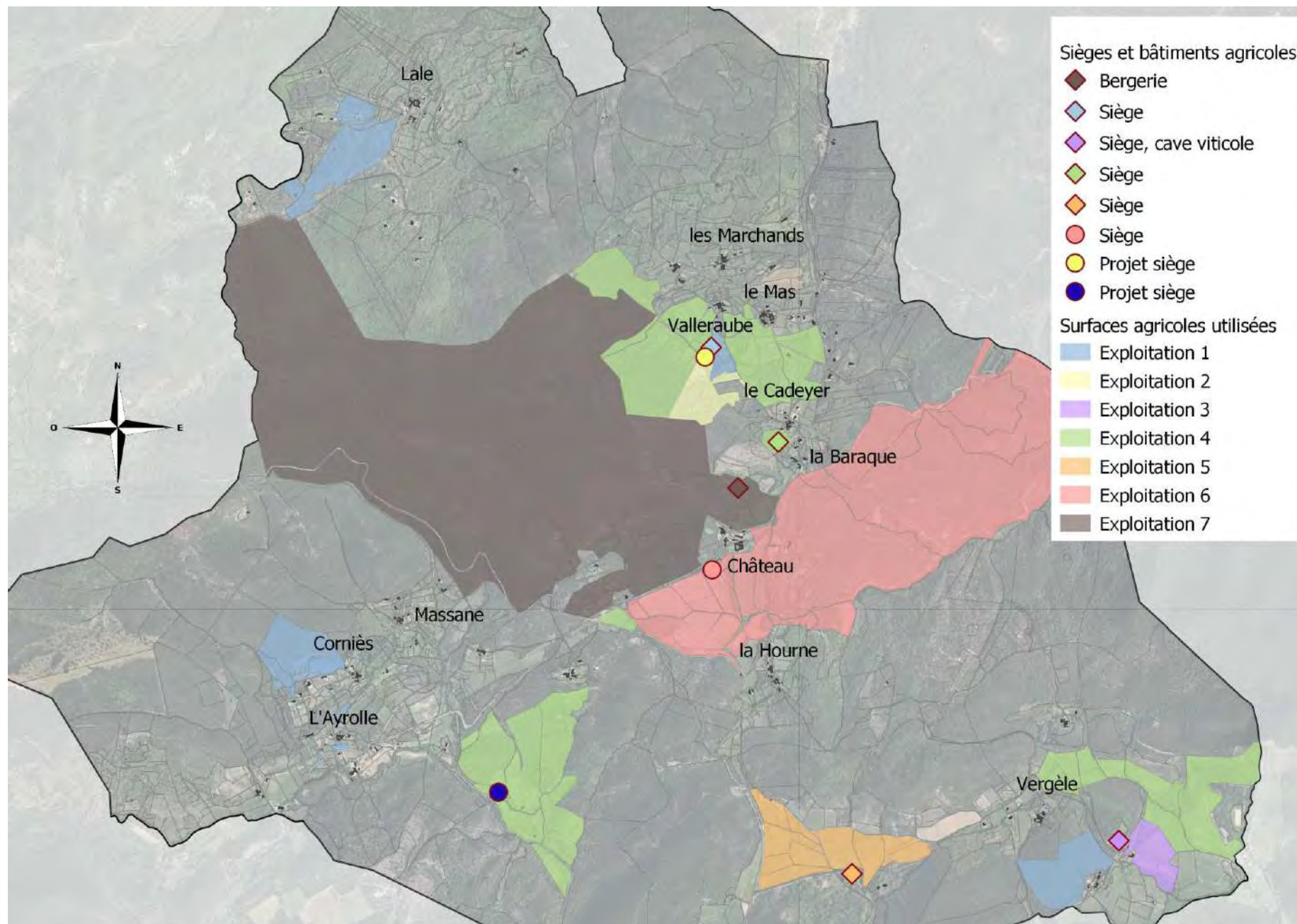
Trois exploitations pâturent plus de 100 ha (entre 130 et 280 ha) sur la commune, une exploitation pâture environ 26 ha les autres exploitations exploitent moins de 5 ha.

Plusieurs exploitations sont relativement récentes, et la majorité des exploitants ont moins de 40 ans. Cela traduit un certain dynamisme au niveau des installations agricoles sur la commune avec des projets à prendre en compte à moyen terme :

- de bâtiments d'habitation et/ou techniques (hangar, laboratoire de transformation, bergerie...),
- de ferme collective,
- d'agri-tourisme,
- de développement d'activités pédagogiques.

Les exploitations ayant répondu aux questionnaires présentent les caractéristiques suivantes :

- Une exploitation d'élevage ayant son siège sur Valleraube orientée vers la production et la fabrication fromagère. Cette exploitation pâture environ 26 ha sur la commune (56 caprins, 6 ovins).
- Une exploitation d'élevage ayant son siège au Cadeyer. Cette exploitation pâture environ 280 ha sur la commune (130 bovins, 15 ovins).
- Une exploitation d'élevage de mouflons (112 têtes) ayant son siège au Château de Saint-Félix, avec un souhait de diversification vers l'élevage de cervidés.
- Une exploitation d'élevage (chevaux, poneys), ayant son siège sur une autre commune mais cette exploitation a une bergerie sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières et pâture environ 250 ha sur la commune.
- Un domaine viticole au Mazelet cultivant 5 ha de vignes biologiques, et disposant d'une cave particulière.
- Un projet d'installation en cours d'un exploitant à Valleraube avec un élevage de poules pondeuses (environ 200), et une âsinerie (transformation du lait en produits cosmétiques).
- Un projet d'installation d'un exploitant sur le secteur du Moulin d'Arnaud sur environ 3 ha qui regrouperont du maraîchage, de l'arboriculture) en agriculture biologique, ainsi qu'un atelier de poules pondeuses.





Les terres agricoles

Les terres agricoles ont permis une activité agricole naguère florissante comme en témoignent les nombreux mas (Barafort, Valleraube, Coumessas, Les Marchands,...). Dans ce village de quelques 1800 hectares dévolus presque entièrement à la forêt, aux vallées profondes et à la petite montagne, des parcelles de terre ont été durement et soigneusement désempierrées, puis érigées en terrasses soutenues par des murets en pierres sèches destinés à endiguer l'érosion consécutive aux épisodes cévenols. Un peu de cultures vivrières (vigne, olivier, blé, légumes, fruitiers,...) et du petit élevage (chèvres, moutons...) et de la sériciculture ont assuré pour beaucoup, avant l'émergence de l'agroalimentaire et de la fabrication artificielle de la soie, la relative richesse économique de la population. Dans ces anciens domaines agricoles, tout ou presque est aujourd'hui à repenser et à reconquérir.

Les principales prairies et terres agricoles sont localisées au fond des principaux synclinaux de la commune. Cf. partie 6 « paysages et structure territoriale ».

Les appellations

Pour la viticulture : IGP Cévennes, AOC Duché d'Uzès, IGP Gard, IGP Pays d'Oc, AB-IGP Terres du Midi

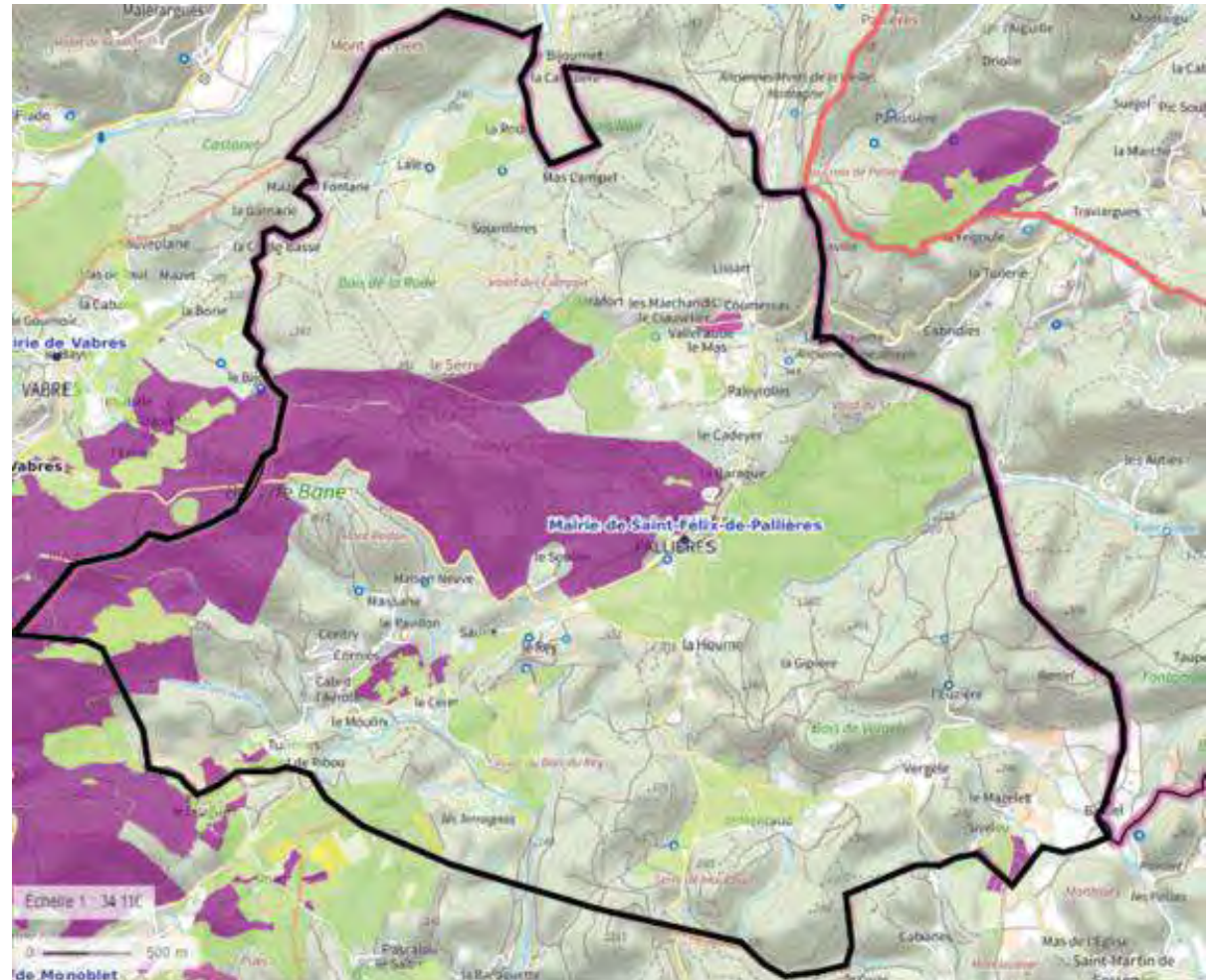
Pour le fromage : AOC-AOP Pélardon

Pour la volaille : IGP Poulet des Cévennes ou chapon des Cévennes, IGP Volailles du Languedoc

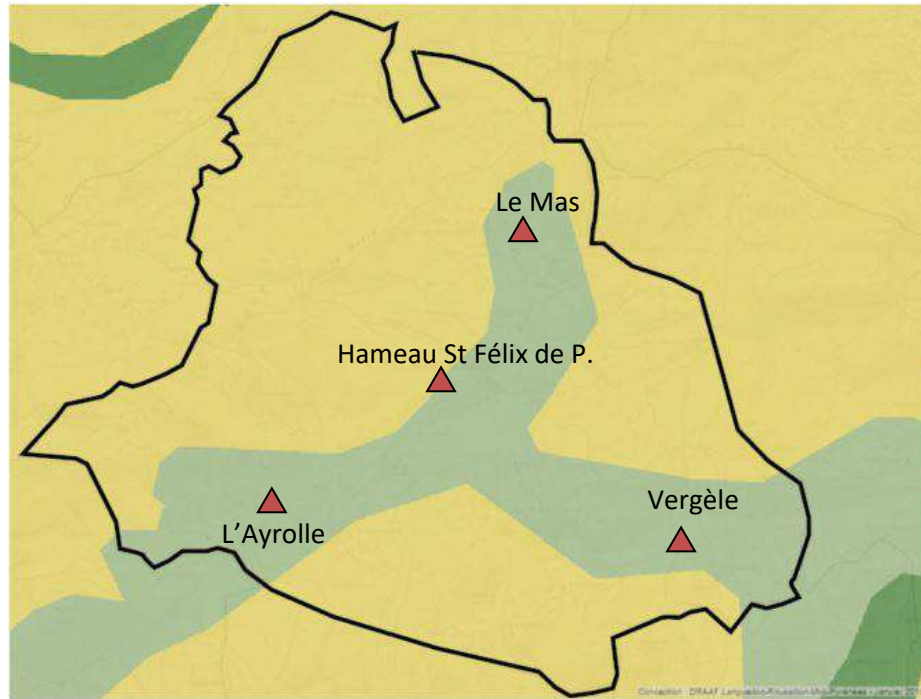
Registre parcellaire graphique (2019) (source : Géoportail)

Zones de cultures déclarées par les exploitants.

Légende : Vert : Fourrage, prairies / Violet : Divers / Rose : Vignes



Carte sur la valeur agronomique des sols (Source : DRAAF Occitanie)

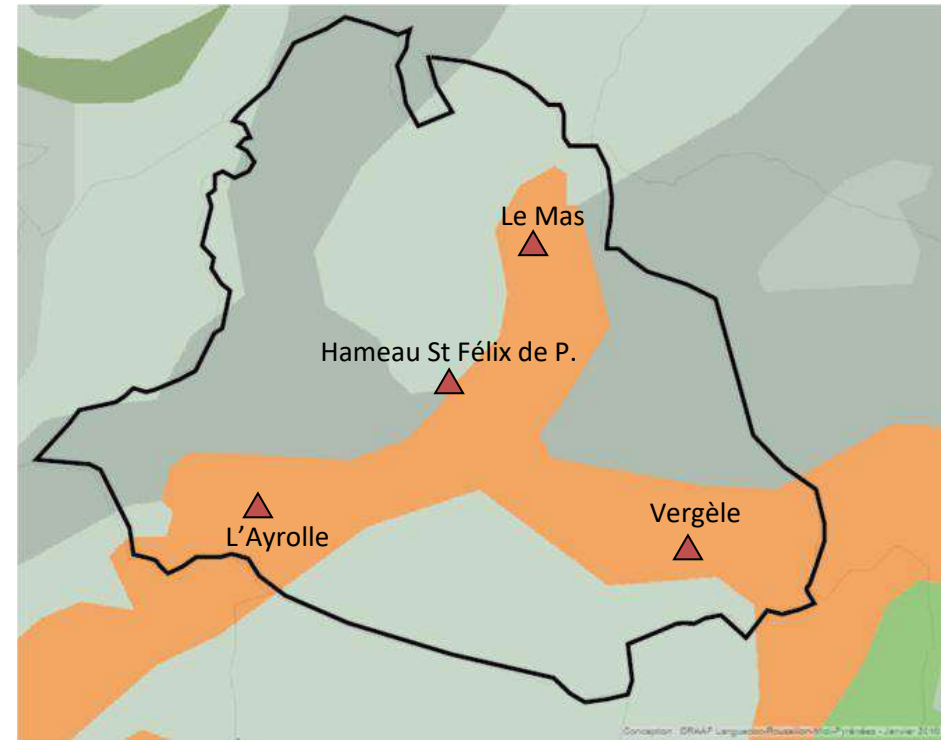


Potentiels agronomiques

Classe de potentialités agronomiques

- 1 très forte densité de bon sol, RUclasse1 > 70%
- 2 forte densité de bon sol, RUclasse1 entre 50 et 70%
- 3 RUclasse1 entre 30 et 50%, RUclasse2 et 3 entre 0 et 70%
- 4 RUclasse1 entre 10 et 30%, RUclasse2 et 3 entre 0 et 90%
- 5 RUclasse1 < 10%, RUclasse2 entre 50 et 100%
- 6 RUclasse1 < 10%, RUclasse2 entre 0 et 50% (RELIEFS)
- 7 Présence de sel

Les terres présentant les meilleurs potentiels agronomiques sont situées le long des principaux synclinaux de la commune, à savoir le long de la RD 133 (axe Nord/Sud-Ouest) regroupant les principaux secteurs d'habitat (Le Mas, le Cadeyer, Saint-Félix, secteur de l'Ayrolle) et au Nord de la RD 285 (Vergèle, l'Euzières, le Mazelet...).



Indice de qualité des sols

Hors thème

- 10 - Meilleurs potentiels
- 11
- 12
- 13
- 20
- 21
- 22
- 23
- 30 - Faibles potentiels
- 31
- 32
- 33
- 40 - Présence de sel



SYNTHESE ET ENJEUX

❖ Les forces du territoire et les points d'appui du projet communal

Une attractivité résidentielle reconnue pour la qualité du cadre de vie.

Un tissu associatif relativement développé pour une commune de cette taille, et une offre en commerces et services de proximité accessible et développée au niveau des polarités alentours.

Une offre en hébergements touristiques conséquentes qui constitue un support important pour l'économie touristique locale.

Une activité agricole relativement dynamique avec l'installation récentes de plusieurs jeunes agriculteurs.

❖ Les faiblesses du territoire et les points de vigilance

L'absence d'un « point multiservices » qui obligent les habitants à se rendre à l'extérieur de la commune pour accéder aux commerces et services de première nécessité.

❖ Les enjeux

Le maintien de l'offre intercommunale en équipements et services de proximité, et le renouvellement des équipements les plus anciens. Cette problématique ne peut être traitée qu'à l'échelle supracommunale.

Le maintien d'une dynamique communale associative et culturelle, et la création de nouveaux lieux de services et rencontre au sein du hameau central de Saint-Félix-de-Pallières (point multiservices, commerces ambulants, traitement des espaces publics).

Le développement des activités de pleine nature qui constitue un pilier important de l'économie locale, et l'accompagnement de l'offre d'hébergement touristique.

La valorisation des ressources naturelles et bâties du territoire, ainsi que de la production locale (agricole, artisanale, artistique) en s'appuyant sur le développement touristique.

Le maintien et le développement des activités agricoles, en particulier vivrières.

Le renforcement du réseau numérique, facteur d'attractivité du territoire (développement du télétravail, implantation d'entreprises...).



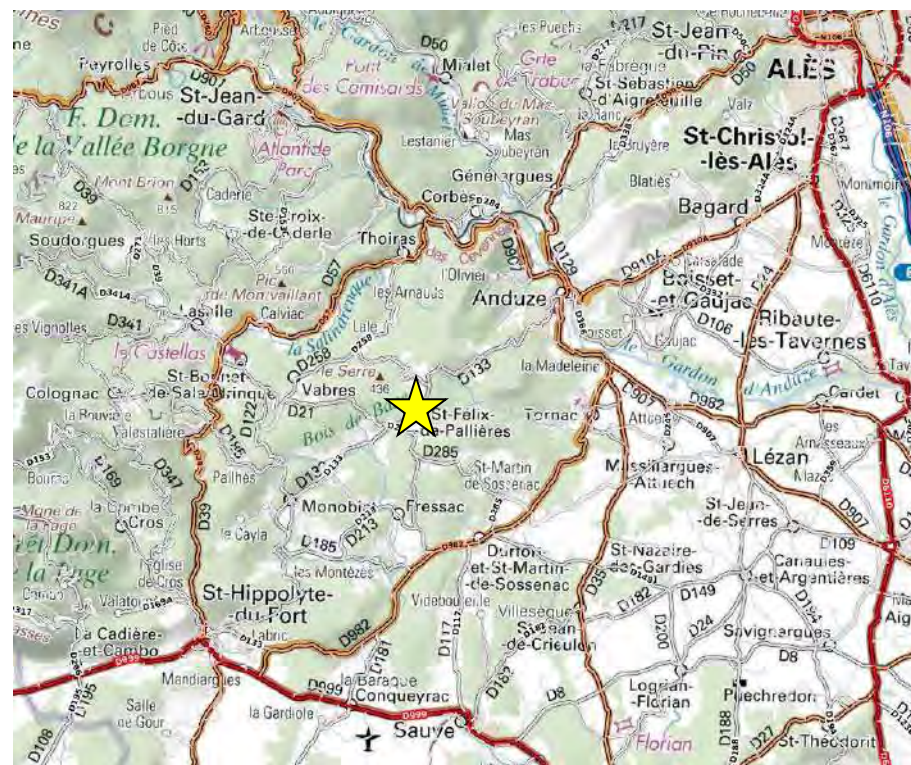
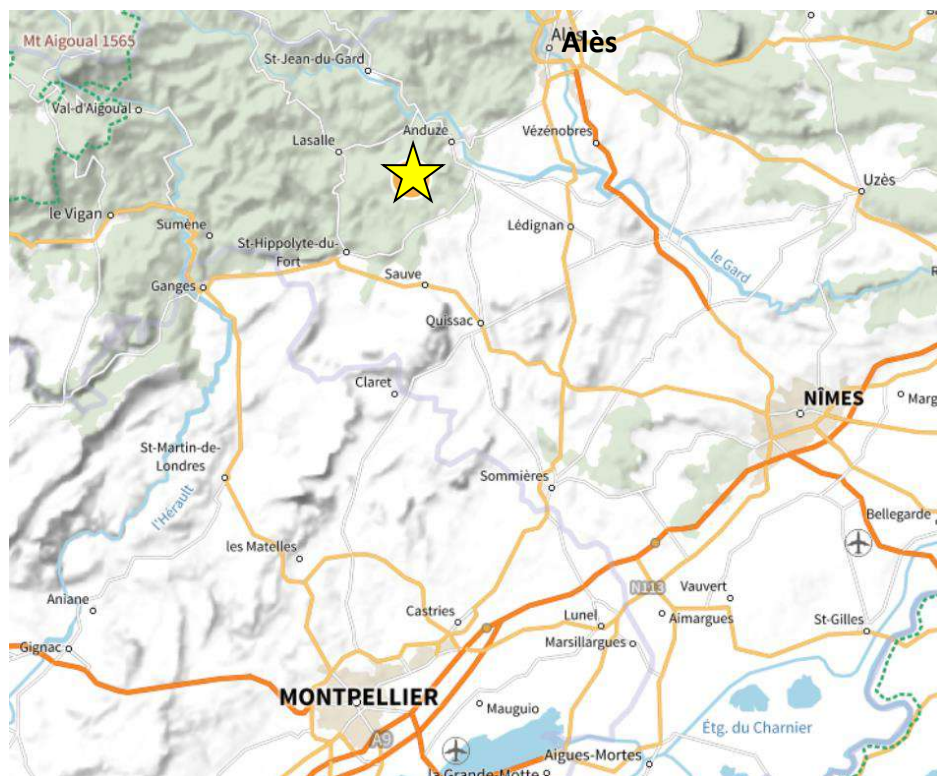
5. Les transports et déplacements

5.1. L'accessibilité à l'échelle supracommunale

La commune de Saint-Félix-de-Pallières se situe à 1 heure environ des grands axes de communication autoroutiers et ferroviaires (sortie A9, et gare ferroviaire de Nîmes), et de l'aéroport de Montpellier Méditerranée. Les gares les plus proches sont celles de Nîmes (50 km) et d'Alès (25 km).

L'accès à la commune depuis et vers Nîmes se fait, soit via la route départementale D999 (via Quissac, Sauve...), soit via la nationale N106 en passant ensuite par Anduze en empruntant le réseau de routes départementales (D982, D907, D133).

Les axes départementaux les plus importants (D 982, D 39, D37, D907) permettant de relier Anduze, Alès, Saint-Hippolyte-du-Fort et la RD 999 contournent le territoire communal.

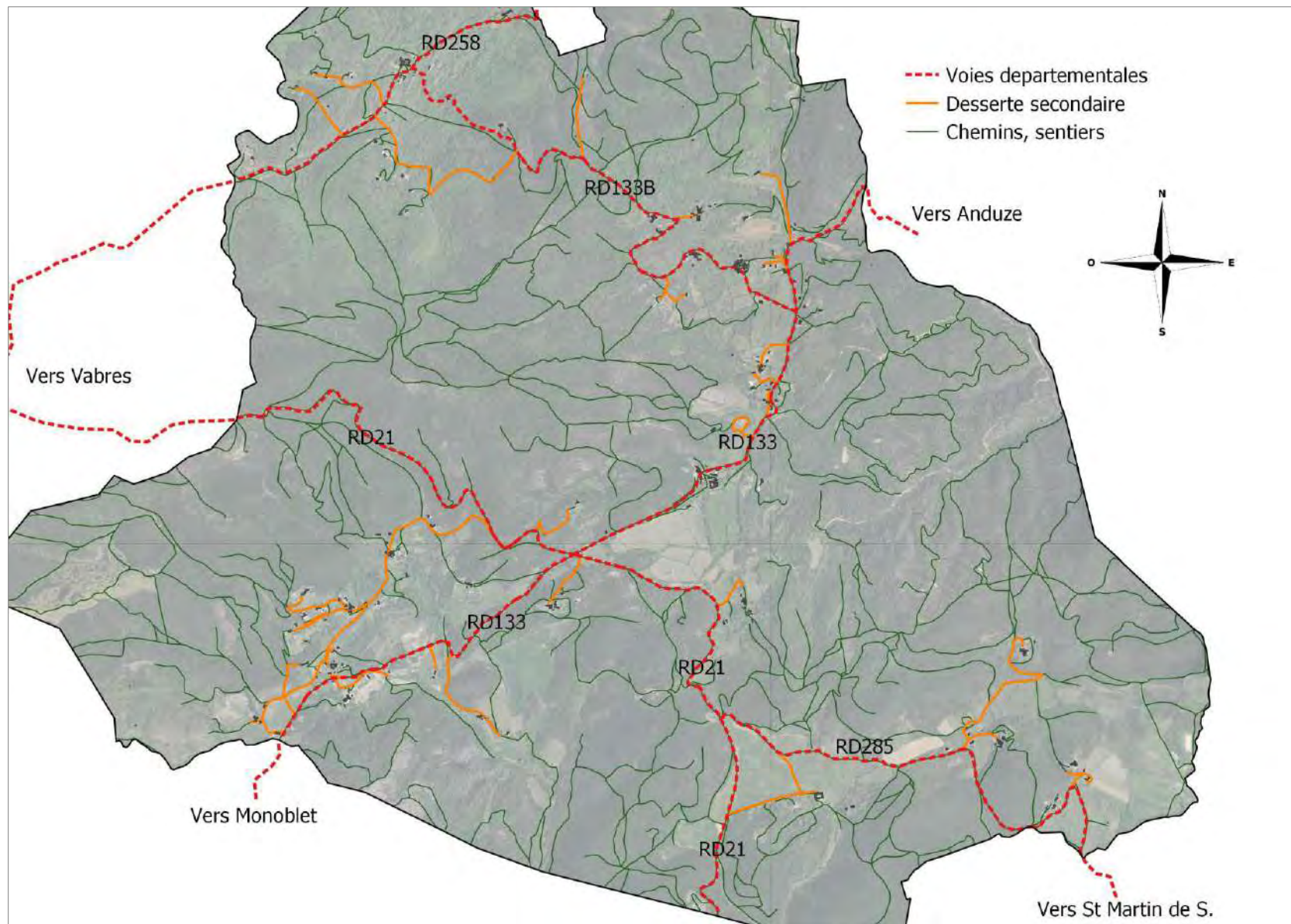


Source : Géoportail, 2022



5.2. Le réseau routier communal

La commune est maillée par un réseau de voies départementales qui permet de desservir les principaux secteurs d'habitat. Un ensemble de voies secondaires permet de rejoindre les habitations depuis les voies départementales. Il s'agit de petites routes étroites ou de chemins non goudronnés.





Par ailleurs, les bus scolaires sont également accessibles aux usagers de la commune.

5.5. Plan Global de Déplacement

En 2019, la CC Piémont Cévenol a amorcé une démarche de concertation mobilité auprès de très nombreux acteurs du territoire et habitants pour faire émerger des propositions d'actions et projets citoyens. Une synthèse a été réalisée en 2020, les freins à la mobilité et les propositions citoyennes ont été mis en avant.

Cette concertation sert de base à l'élaboration et mise en œuvre du Plan Global de Déplacement (PGD) en Piémont Cévenol pour fixer les objectifs en matière de mobilité et les décliner en un plan d'actions sur 5 ans en collaboration avec la Région, le département, les communes, les acteurs économiques et associatifs et les citoyens.

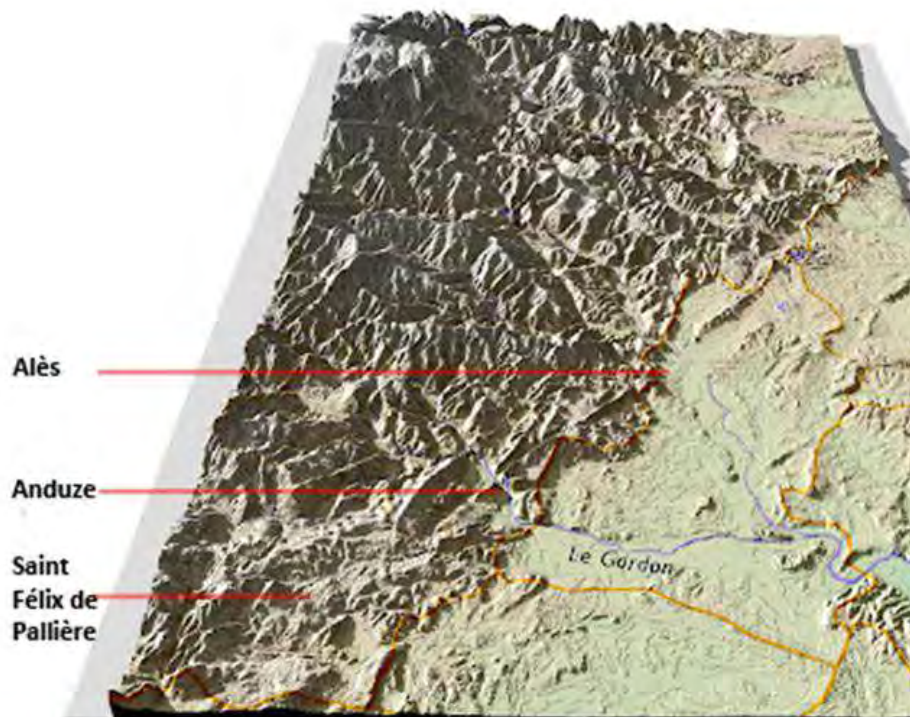
6. La structuration territoriale : enjeux urbains, paysagers et patrimoniaux

6.1. Un paysage collinaire du rebord Sud-Est du massif des Cévennes

Saint-Félix-de-Pallières s'inscrit au cœur d'un relief collinaire sur la bordure Sud-Est des Cévennes.

Les reliefs présentent un aspect caractéristique de la Cévenne calcaire aux formes très arrondies accueillant principalement une végétation de chênes verts. Ces reliefs, très doux s'étirent en longs serres entrecoupés de valats assez encaissés.

Situation de Saint-Félix-de-Pallières à l'interface de la plaine du Languedoc et des Cévennes



Le grand paysage collinaire depuis le hameau de Lalle

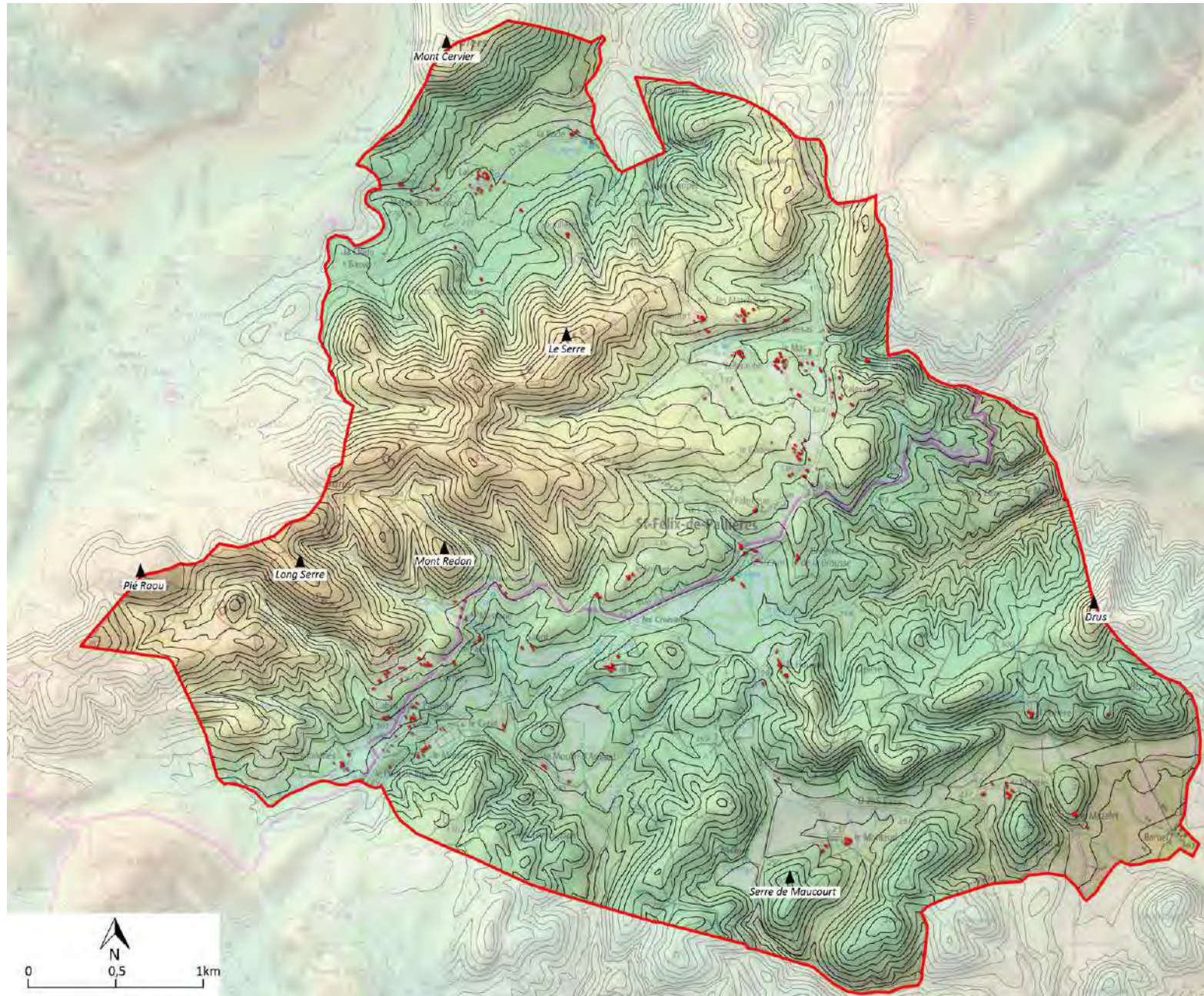


Le domaine du Montaud et le paysage collinaire du piémont cévenol

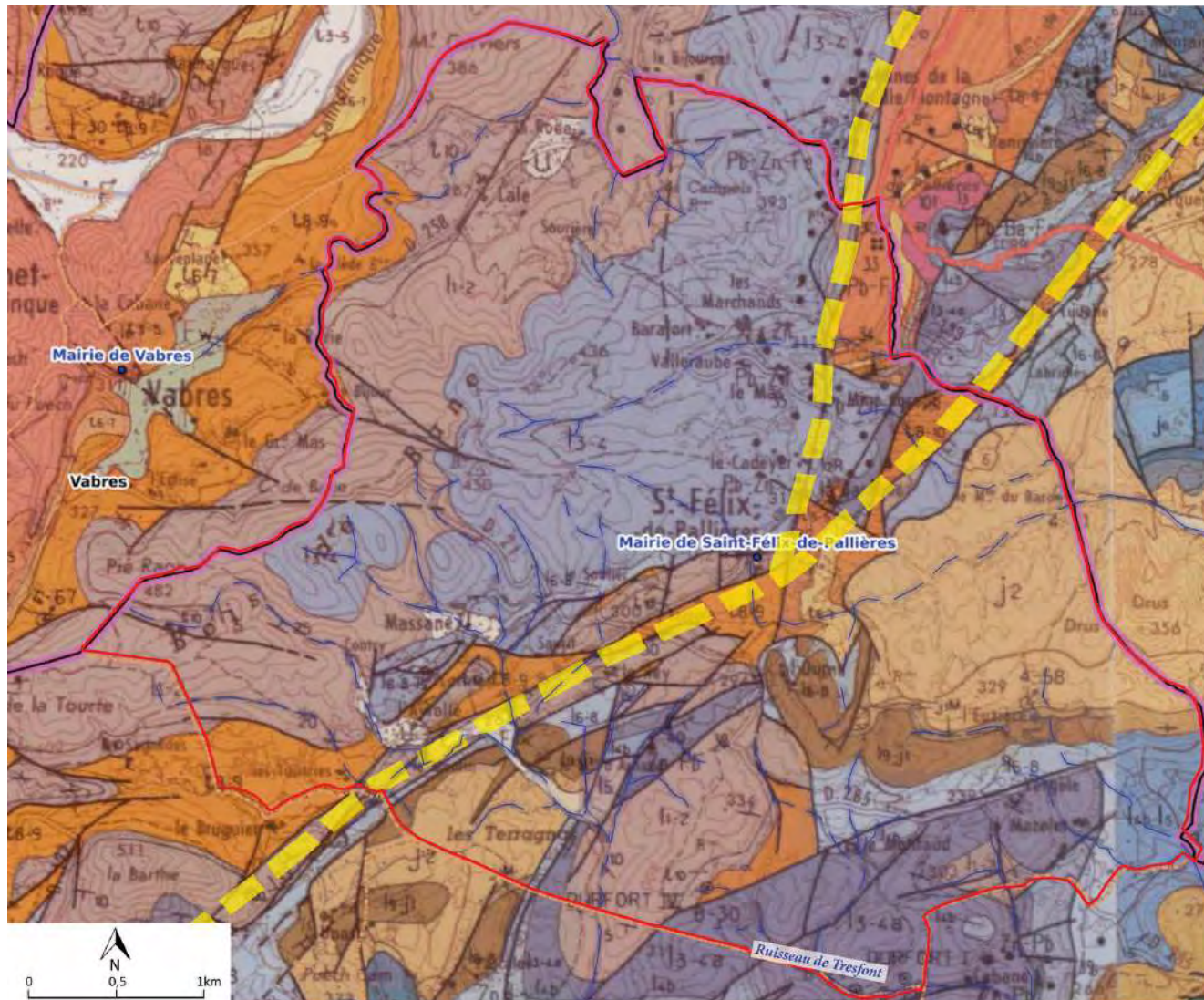




Le relief sur la commune de Saint Félix-de-Pallières



6.2. Un paysage façonné par les failles des Cévennes



La commune de Saint-Félix-de-Pallières est traversée par la faille des Cévennes qui s'étire sur une centaine de kilomètres séparant le massif cévenol de la plaine du Languedoc.

Cette faille prend une dimension particulièrement spectaculaire à Anduze. A Saint-Félix-de-Pallières, cette dernière est visuellement beaucoup plus discrète.

Toutefois malgré sa discrétion apparente, la faille structure le territoire en offrant un synclinal relativement horizontal qui offre un terroir agricole de qualité propice au pâturage notamment, ce qui constitue une singularité très importante dans les Cévennes méditerranéennes.

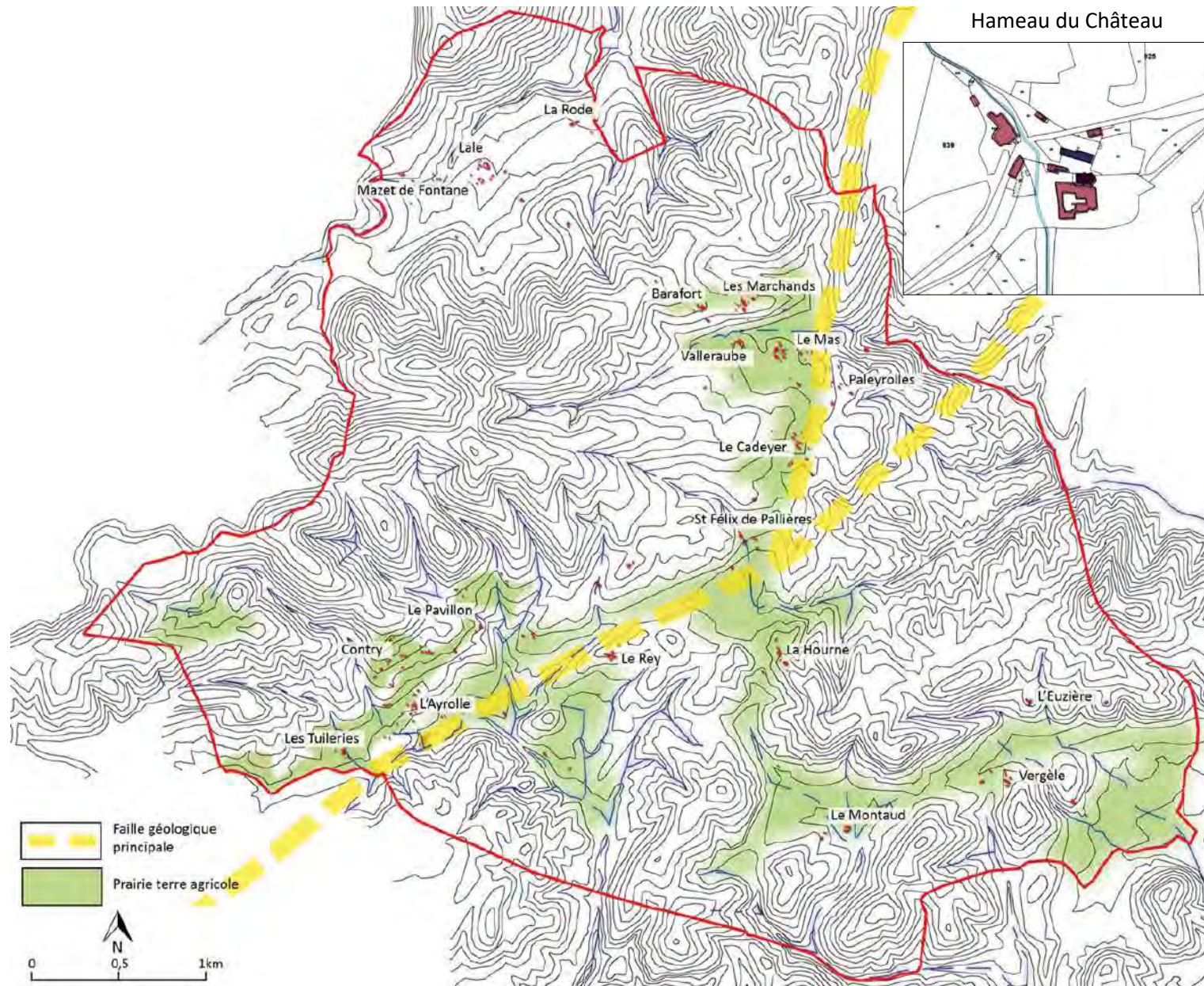
Par ailleurs, c'est bien le long de cette faille principale et des failles adjacentes que s'organise l'armature bâtie de la commune de Saint-Félix-de-Pallières

Enfin, Au début du Tertiaire, des circulations de fluides (eaux salines et chaudes) dans ces zones faillées qui ont constitué des «cheminées thermiques» ont d'une part entraînés des dissolutions de roches carbonatées (conduits karstiques) et d'autre part reconcentrés des substances minérales (sulfures métalliques) dans certaines zones du réseau faillé. Cette particularité a rendu possible l'exploitation minière sur la commune notamment de pyrite, marcassite, galène, cérusite, blende et cuivre entre 1948 et 1955.

En conséquence, la géologie et le jeu des failles même discret explique :

- o L'armature agricole du territoire
- o L'armature bâtie
- o L'exploitation minière

6.3. Une organisation bâtie en cohérence avec le socle géographique



La carte ci-contre révèle une organisation du territoire suivant assez nettement les principaux synclinaux de la commune au fond desquels s'ouvrent les principales prairies et terres agricoles.

Le bâti s'organise en chapelets en piémont des coteaux qui bordent ces prairies.

Il convient de rajouter une troisième donnée pour expliquer l'organisation du territoire : la présence des valats dont le sens d'écoulement dominant sur la commune est Nord/Sud. En conséquence, les principaux valats de Saint-Félix-de-Pallières coupent de manière orthogonale les synclinaux. La plupart des chapelets bâtis sont implantés à l'intersection des cours d'eau et des synclinaux. L'exemple le plus éclatant étant donné par le chef de lieu de Saint-Félix-de-Pallières établi le long de la combe de Corniers.

6.3.1. Une trame agricole très singulière dans le contexte cévenol

Terre agricole dans la vallée de Paleyrolle surmontée par la silhouette du hameau du Marchand



Le synclinal du Montaud



Terre agricole à proximité du château



Terre agricole de Paleyrolle



Synclinal du Pont de Ribou



La plaine du Montaud vaste synclinal horizontal encadré par les reliefs calcaires



6.3.2. Un paysage ponctué par les silhouettes des hameaux et mas dispersés

Pont de Ribou



Mas de l'Euzière



Le moulin d'Arnaud



Vergèle



Silhouette de Massane



La dispersion de l'habitat, très caractéristique sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières, engendre une multitude de hameaux ou quartiers qui constituent autant de petites unités villageoises relativement autonomes.

Leur présence ponctue le territoire grâce à des silhouettes villageoises souvent très préservées qui entretiennent une relation franche avec le terroir agricole qui leur est associé.

En revanche, la multiplicité des unités bâties génère une sensibilité très forte en termes d'espaces de respiration entre les « quartiers ». En effet quelques extensions suffisent parfois à former un continuum villageois entre ces unités parfois distantes seulement de quelques centaines de mètres.

Cette tendance serait un contre sens historique et paysager. En effet, ces quartiers établis sur la base d'une économie centrée autour de la polyculture vivrière constituaient des cellules autonomes y compris sur le plan social et culturel.

La définition de l'urbanisation au sein de ces hameaux est donc un sujet particulièrement délicat à fort enjeu.

6.4. Une commune constituée de nombreux hameaux et mas isolés

Une quinzaine de hameaux et mas sont dispersés sur l'ensemble du territoire. Le centre du village se résumant à la mairie, à l'église, à la salle polyvalente, au château et à quelques habitations.

Saint-Félix-de-Pallières est donc représentatif de ces communes cévenoles qui ne connaît pas de centralité unique organisant un ensemble de terroirs variés.

Chacun des quartiers de Saint-Félix-de-Pallières constitue une unité de vie, un terroir structuré comme tel.

La réflexion sur un terroir tel que celui de Saint-Félix-de-Pallières ne peut donc être globalisante mais bien fondée au cas par cas, quartier par quartier.

6.4.1. La structuration du bâti en hameaux ou quartiers

Le Mas



Lale



Massane



L'organisation spatiale et sociale de Saint-Félix-de-Pallières ne se structure pas autour d'un village compact mais un ensemble de quelques unités domestiques constituées par la maison et ses annexes. Ainsi, se sont une quinzaine de hameaux et mas plus ou moins constitués qui structurent le territoire de Saint-Félix-de-Pallières.

Ces quartiers ou hameaux sont souvent issus d'une juxtaposition de plusieurs unités bâties d'origine agricole qui illustre l'organisation sociale des Cévennes méridionales qui consacre une importance forte à l'espace domestique sans oublier quelques usages plus collectifs, souvent à l'échelle du quartier, comme l'usage des réserves d'eau ou des aires de battage.

Ces quartiers sont donc de petites unités villageoises polyvalentes disposant d'un terroir agricole qui les entoure propre au quartier. Les rares espaces publics souvent constitués par la trame viaire qui irrigue le bâti. Parfois quelques placettes (couderc) articulent différents ensembles bâtis et assurent un rôle d'espace public.

A Saint Félix, la structuration spatiale mais également des représentations collectives de l'espace, l'articulation entre le proche et le lointain passe d'abord par la notion de quartier.

Les Marchands



Cadeyer



Valleraube



Corniès



Placette du hameau de Valleraube, (ancienne aire de battage ?)



Ruelle du Barafort

6.4.2. Des espaces publics peu nombreux et une absence de « centralité villageoise »

Les espaces publics de type « place de village » sont assez rares à Saint-Félix-de-Pallières. Sur l'ensemble des hameaux constitutifs de la commune seules trois places peuvent être identifiées : la place de la mairie, la place de l'église et la place des Marchands. Il existe donc très peu de lieux centraux où pourrait se manifester une vie sociale commune. L'absence de places publiques conforte la singularité de Saint-Félix-de-Pallières : un village sans centralité constitué de hameau sans centralité non plus.

Cet état de fait illustre comme ailleurs dans les Cévennes, la prédominance de l'autarcie domestique sur toute autre forme de vie sociale.

L'espace public est donc principalement composé des rues et ruelles qui irriguent le bâti traditionnel. Leurs gabarits sont souvent réduits au minimum permettant le passage des hommes, des animaux et des charrois pour les voies les plus larges. Ce constat pose un enjeu important pour le village et sa vie sociale : affirmer ou non une centralité en termes « villageois » mais également en termes d'espaces publics.

Les rares places:



La place de la mairie



La place de l'ancien café et de l'église
au fond



La très belle place des Marchands

Le réseau viaire irriguant le bâti traditionnel:



Calade traversant Barafort



Rue principale du Cadeyer



Une ruelle de Lale



La rue principale du Mas aujourd'hui
RD 133b